

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2022**

Mon cher Collègue,

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal se réunira en séance publique au Château PEIXOTTO, salle des Délibérations, le

**LUNDI 14 NOVEMBRE 2022 à 18 H**

Je compte donc sur votre présence et vous en remercie par avance.

**Emmanuel SALLABERRY**

**ORDRE DU JOUR**

**RAPPORTEUR M. LE MAIRE**

- 1 - Approbation du procès-verbal de la séance publique du 17 octobre 2022
- 2 - Décisions municipales – Information du Conseil
- 3 - Rapport d'activité général de Bordeaux Métropole – Année 2021
- 4 - Rapport des administrateurs sur les Sociétés Publiques Locales
- 5 - Contrat d'engagement de la Ville de Talence – Mutualisation - Révision des niveaux de service
- 6 - Dénomination d'une voie municipale « Allée Samuel Paty »
- 7 - Réhabilitation du Groupe Scolaire Albert CAMUS – Composition de la commission d'Appel d'Offres - Informations

**RAPPORTEUR M. JESTIN, Adjoint délégué aux Finances**

- 8 - Exercice budgétaire 2022 – Budget Principal - Décision modificative N°1
- 9 - Subvention exceptionnelle à l'association des Commerçants de la Barrière de Pessac

**RAPPORTEUR Mme RONDEAU, Adjointe déléguée à l'Environnement, au Développement durable et espaces verts, à la Participation citoyenne**

- 10 – Politique environnementale - Convention de partenariat entre l'Éducation nationale et la ville de Talence

**RAPPORTEUR M. BESNARD, Adjoint délégué à la Culture**

- 11 - Appel aux artistes pour la programmation de la saison culturelle 2023-2024 du Forum des Arts et de la Culture
- 12 - Adhésion de la Ville à l'Association des Planétariums de Langue Française

**RAPPORTEUR M. ERCHOUK, Adjoint, Président du Conseil Communal 4 – Le Bijou, Compostelle, Raba, Thouars**

- 13 - Subvention exceptionnelle à l'association Les Jardins de Raba

**RAPPORTEUR Mme THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail**

14 - Recrutement d'un(e) juriste, délégué(e) à la protection des données au sein de la Direction Générale des Services

15 - Recrutement d'un mécanicien au sein du Centre Technique Municipal

16 - Reconduction du poste d'adjoint au responsable d'équipes d'entretien et de maintenance des bâtiments

17 - Recrutement d'un agent de maintenance des bâtiments au sein du Centre Technique Municipal

18 - Recrutement d'un(e) animateur(trice) espace emploi au sein du Service Municipal Emploi

19 - Recrutement d'un(e) chargé(e) de mission projets secteur bâtiments et aménagements au sein de la Direction Générale des Services

20 - Recrutement d'un agent polyvalent Poste/Bibliothèque au sein de la Direction Ville économique et durable.

21 - Reconduction poste d'Assistant bibliothécaire section jeunesse à la Médiathèque

22 - Réévaluation de la rémunération d'un contractuel de catégorie A au poste de conseiller en gestion

**RAPPORTEUR Mme LUDLOW, Conseillère municipale déléguée aux Jardins partagés, aux Politiques de réduction des déchets, à l'Aide à la création d'entreprise**

23 - Convention pour la distribution des composteurs sur les communes entre la métropole et la ville de Talence

oOoOoOoOoOo

Le Conseil Municipal, convoqué le 8 novembre 2022, s'est réuni au Château PEIXOTTO, salle des Délibérations, le 14 novembre 2022 à 18 h, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**Étaient présents pour tout ou partie de la séance** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. DUART, Mme SALLET (à partir de la question n° 2), M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA (de la question n° 1 à 11), M. GIRON (à partir de la question n° 2), Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES (à partir de la question n° 2), Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. CAZABONNE (de la question n° 1 à 6), M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN (de la question n° 1 à 11), Mme MICOINE, Mme IRIART (à partir de la question n° 2), M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND (de la question n° 1 à 11), M. HANOTIN, Mme FRICOT, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme GRÉSLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme DUMONT, Mme QUELIER

**Absents excusés ayant donné délégation** : Mme CASTAGNERA (procuration à Mme CHABBAT à partir de la question n° 12), M. CAZABONNE (procuration à Mme FABRE-TABOURIN à partir de la question n° 7), M. JEAN (procuration à Mme SALLET à partir de la question n° 12), Mme SERRANO-UZAC (procuration à M. GIRON), M. PENE (procuration à Mme DESGUERS), Mme BALLIGAND (procuration à Mme RONDEAU à partir de la question n° 12), M. DELGADO (procuration à M. SALLABERRY), M. GARRIGUES (procuration à M. DUART), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI)

**Absents** : Mme SALLET (pour la question n° 1), M. GIRON (pour la question n° 1), M. FARGUES (pour la question n° 1), Mme SERRANO-UZAC (pour la question n° 1), Mme IRIART (pour la question n° 1)

## **Mme CHADEBOST a été désignée comme secrétaire de séance**

oOoOoOoOoOo

**M. LE MAIRE** : Mes chers collègues, je vais vous inviter à prendre place et à faire silence en vous souhaitant la bienvenue pour ce conseil municipal du 14 novembre. Je voudrais souhaiter la bienvenue à toutes celles et tous ceux qui nous suivent en direct ou celles et ceux qui nous suivront en différé sur les réseaux sociaux.

Je voudrais vous dire que Mme CHADEBOST assurera le secrétariat de cette séance.

Madame la secrétaire de séance, juste avant de vous laisser la parole, juste vous dire que je viens, nous venons d'avoir le résultat d'une annonce que je voulais partager avec vous. Talence a été élue, enfin élue, il n'y a pas vraiment d'élection, la ville la plus jeune de France. C'est celle sur laquelle les moins de 30 ans sont les plus nombreux. Je voudrais dire que ce ne sont pas simplement les étudiants, même si évidemment les étudiants ont une large part, c'est aussi la petite enfance. Et donc nous sommes tout en haut du palmarès, et comme j'ai eu l'occasion de le dire à une journaliste de Sud-Ouest, c'est à la fois un résultat très encourageant, parce que je pense qu'il faut qu'on donne tout pour cette jeunesse. C'est aussi quelque chose qui nous oblige, avec beaucoup aussi de points à faire et beaucoup de choses. Et cette jeunesse qui se voit sur les bancs du conseil municipal, justement, que ce soit dans les rangs de l'opposition ou de la majorité, évidemment. Vous êtes aussi dissipés qu'une école, vous faites hommage aux jeunes. Allez, madame la secrétaire de séance, vous avez la parole.

**Mme CHADEBOST** : Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous sommes tous jeunes dans notre cœur. Approbation du procès-verbal de la séance publique du 17 octobre 2022.

### **N° 1 – Approbation du procès-verbal de la séance publique du 17 octobre 2022**

**M. LE MAIRE** : Ce procès-verbal appellerait-il des commentaires de votre part, Mme QUÉLIER ?

**Mme QUÉLIER** : Bonsoir, bonsoir à toutes et à tous. Je ne sais pas si c'est le lieu. Je n'ai pas eu le temps de vous envoyer un mail, j'avais des petites corrections de forme. Je vous les dis ? Page 20. Alors certes, j'ai vérifié que j'ai bien dit « tu vois de quoi je veux parler », OK, mais j'aimerais que ce soit entre tirets parce que c'était un aparté. Il manque un mot dans la suite, « un petit peu mieux », il manque le « peu ».

**M. LE MAIRE** : Vous êtes à quelle page, Mme QUÉLIER ?

**Mme QUÉLIER** : Page 20. Page 24, « l'important » et non pas « l'importance ». Je peux vous remettre par mail, si vous voulez.

**M. LE MAIRE** : Écoutez, nous allons prendre en compte ces remarques. Monsieur le sénateur, M. CAZABONNE.

**M. CAZABONNE** : Juste un mot. J'ai bien entendu votre désir d'éternelle jeunesse. Je vous rappelle que la jeunesse, c'est un compromis entre l'état civil, l'état des artères et l'état d'esprit.

**M. LE MAIRE** : Très bien, sans lien avec le procès-verbal. Moyennant ces corrections qui seront prises en compte, Mme QUÉLIER, des votes contre, des abstentions ? À l'unanimité, je vous remercie.

## DÉLIBÉRATION

**Monsieur le Maire expose :**

« Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le procès-verbal de la séance publique du 17 octobre 2022 »

Le Conseil Municipal, après délibéré, donne son accord par 38 VOIX POUR  
Reçu en Préfecture le 16/11/2022

### **N° 2 – Décisions municipales – Information du Conseil**

**M. LE MAIRE** : Y a-t-il des questions sur ces décisions municipales ? J'entends « oui ». Mme GRESLARD-NÉDÉLEC, vous avez la parole, le temps pour vous de regarder vos papiers.

**Mme GRESLARD-NÉDÉLEC** : Alors, j'ai une demande d'information supplémentaire sur le numéro 22. Est-ce que vous pourriez nous en dire plus, parce que j'avoue que j'ai du mal à remonter le fil des différentes affaires et annulations ?

**M. LE MAIRE** : C'est normal, c'est un contentieux qui remonte à 2014. Alors, initialement, le syndicat des copropriétaires de la résidence Le Parc du Suzon a déposé en octobre 2014, vous voyez que ce n'est pas tout à fait récent, une déclaration préalable de travaux portant sur la réalisation de différents équipements. Il y avait l'installation d'un portail battant à ouverture manuelle pour les accès pompiers, au nord, une parcelle privée de la copropriété aménagée en aire de circulation, et le 31/10/2012, la ville avait pris une décision de non-opposition à titre précaire et révocable, puisque cette parcelle est concernée par un emplacement réservé au PLU pour la création d'un cheminement piéton et des deux roues et des vélos, en l'occurrence, entre la rue Lamartine et la rue Bourges. À trois reprises, devant le Tribunal administratif, la Cour administrative et le Conseil d'État, le syndicat des copropriétaires, voisin de la résidence, a tenté d'obtenir l'annulation de cette décision et la ville de Talence a systématiquement obtenu satisfaction devant la juridiction administrative. Par la suite, le 12 avril 2022, la collectivité a constaté par arrêté la caducité de la décision de non-opposition du 31 octobre 2012, les travaux autorisés ayant été interrompus pendant un délai supérieur à une année à compter de l'expiration du délai de validité de trois ans de ladite autorisation. C'est ce dernier arrêté donc qui est aujourd'hui contesté par le syndicat des

copropriétaires de la résidence le Parc de Suzon, qui estime être encore bénéficiaire de la décision de non-opposition de 2012.

**Mme GRESLARD-NÉDÉLEC** : Merci.

**M. LE MAIRE** : Je vous en prie. Vous avez la parole.

**M. BIMBOIRE** : Monsieur le Maire, chers collègues, nous en avons une aussi sur la 23, bien évidemment, vous vous en doutiez.

**M. LE MAIRE** : Bien évidemment, le dogme. Dites-moi.

**M. BIMBOIRE** : Denise vous parlera peut-être du fond. Moi, je vais vous demander, effectivement, nous constatons que les montants ne sont pas négligeables, bien évidemment, pour dix vidéoprotectons. En l'espèce, y a-t-il ou pas une aide ou un financement de l'État par rapport à cette somme ? Et si oui, de combien, parce que cela n'apparaît pas ? Et j'espère qu'au moins, vu la situation, c'est sur des sites bien particuliers et bien ciblés puisqu'il y a marqué neuf points d'implantation. Je comprends qu'on ne puisse pas forcément les nommer en conseil pour X raisons, mais j'espère que ce sont des points assez pertinents. Donc je voulais savoir quel était effectivement le financement par rapport à cela, parce qu'on s'en aperçoit, par rapport à nos remarques, que ce n'est quand même pas négligeable. 158 558 € plus 13 317 euros au niveau de la maintenance annuelle, ce n'est pas rien.

**M. LE MAIRE** : Mme GRESLARD NÉDÉLEC a une question liée à celle-là ?

**Mme GRESLARD-NÉDÉLEC** : Alors, ce n'est pas une question, mais c'est notre position et notre analyse sur la vidéo surveillance, qu'on appelle vidéoprotection.

**M. LE MAIRE** : Ce n'est pas la même chose.

**Mme GRESLARD-NÉDÉLEC** : J'ai eu l'occasion de me former un peu sur le sujet et de rencontrer Sébastien ROCHE, spécialiste mondial et français de la question, qui a fait des comparatifs et qui était responsable pour la France dans un travail de comparatif entre pays. Et il réaffirme, comme il l'avait indiqué dans des publications en 2018, le faible impact, voire l'impact quasi nul de la vidéo protection sur la résolution d'affaires, et il compare à cela le coût très important pour les collectivités territoriales puisque certes, l'État finance l'installation et l'achat, mais pas la maintenance. Donc je pense qu'il serait tout à fait intéressant qu'on ait à nouveau un débat sur le sujet puisque j'avais déjà à l'époque parlé des travaux de Laurent MUCCHIELLI, spécialiste français aussi de la question. Pour rappel, l'analyse qui a été faite sur la ville de Nice, puisque c'est la ville de France la plus couverte par des caméras, la résolution des différends et des incivilités ou des résolutions est extrêmement faible, et pour celle de Marseille, elle est pour l'année 2021 de 0,001 %. C'est-à-dire que c'est beaucoup d'argent et beaucoup de brassage d'idées autour de ce sujet, où l'on fait croire à la population que c'est utile. Cela ne l'est pas, ou en tous cas, très peu.

**M. LE MAIRE** : Alors, mes chers collègues... Ah, M. JOLIOT.

**M. JOLIOT** : Oui, merci, Monsieur le Maire, chers collègues. Je voulais simplement faire une petite remarque sur le coût qui a été évoqué par Denise GRESLARD. Effectivement, nous avons 158 000 € pour seulement dix caméras par rapport aux 31 prévues, donc il faut multiplier ce chiffre par trois, auquel il faut ajouter les sept caméras déjà implémentées. Et j'aimerais qu'à un moment donné apparaisse le vrai chiffre de cette opération, pas seulement à la découpe, si je puis dire, mais le chiffre global, à la fois de l'implantation et de la maintenance, et rapporter cela ensuite au taux de résolution éventuel.

J'ai eu l'occasion de discuter récemment avec Laurent BONELLI, enseignant à Sciences Po sur Paris et qui est l'auteur de divers best-sellers sur la question de la surveillance, sur la chose policière en général. Bon, comment dire, cela ne nous étonnera pas s'il est absolument formel sur cette question, en cohérence avec ses nombreux ouvrages et articles : cela ne sert à rien, fondamentalement. Par contre, tout l'argent que nous allons mettre là-dedans, qui aurait été investi dans la prévention, dans les travailleurs sociaux, dans peut-être l'extension de la police municipale – même si je ne suis pas un énorme fan je reconnais que c'est un gros travail de prévention, que c'est très important. Je pense qu'il y avait autre chose et mieux à faire. Je l'ai déjà dit dans cette assemblée : je pense que c'est une décision essentiellement politique, qui relève du discours et du message politique et je pense que c'est un message erroné. Je rappelle aussi que Talence repose depuis quelques décennies sur une sorte de consensus non écrit, une espèce de modus vivendi où globalement, nous respectons un certain nombre d'équilibres, et je pense que rentrer dans l'ère de la vidéosurveillance rompt cet équilibre. Et je tiens à dire que cela représente un danger par rapport à ces acquis républicains autour d'une sorte consensus. Je pense qu'il y avait beaucoup mieux à faire avec cet argent. Je le dis et je le redirai, tant qu'il y aura ces caméras qui, à mon avis, ne servent à rien. Merci.

**M. LE MAIRE** : Une autre intervention ? Parce que je pense que vous êtes unanimes. Enfin, il y a trois groupes d'opposition, donc je laisse les trois groupes d'opposition parler le cas échéant. Il y a trois groupes d'opposition, ma chère collègue. Pour l'instant. Après, vous faites parfois liste commune, mais il y a trois groupes d'opposition pour ce qui concerne la municipalité. D'abord, de vous dire une chose, je vais commencer par votre interpellation, ma chère collègue, nous avons eu, et je le crois, nous avons eu un débat d'un très haut niveau, moi je le dis tel que je le pense, à l'époque, c'était à Mauriac. On était encore avec beaucoup de... avec toutes les normes sanitaires. On avait parlé, je crois, pendant près de 2h, si mes souvenirs sont bons, avec un débat constructif, posé, sur le plan de prévention et des moyens alloués à la sécurité. Sur ce débat, vous aviez exprimé un certain nombre de convergences et un certain nombre de divergences, on ne peut pas vous reprocher de diverger sur nos divergences. Il n'en demeure pas moins que ce débat, qui n'était, je crois, pas obligatoire, je vous rappelle que certaines municipalités n'ont pas tenu ce débat-là, quels que soient les moyens qu'ils mettent à disposition, il nous a permis de mettre en œuvre un certain nombre de points. Et encore une fois, vous pouvez toujours dire « nous sommes contre » et je vous laisse évidemment parfaitement ce droit, mais on a l'air de penser que la politique qui a été présentée dans le cadre de ce plan et d'une voix conjointe à la fois par Mathieu et par Salem ERCHOUK, Mathieu JOYON et Salem ERCHOUK, ne repose que sur les caméras. Ce n'est

pas vrai. Le très gros effort qui est porté, c'est : plus de moyens pour la prévention en termes de moyens humains. Je voudrais vous rappeler – et Salem pourrait le faire aussi, même mieux que moi – que nous sommes passés de zéro médiateur à six médiateurs, puisque les recrutements ont eu lieu, et que nous allons doubler les effectifs de la police municipale pour passer grosso modo de 10 à 20 personnes, et nous avons d'ores et déjà recruté quatre policiers municipaux supplémentaires cette année. Je vous parle des moyens qui sont affectés par la Ville, mais il y a aussi toutes les actions que nous menons parce que la sécurité, la prévention, ce n'est évidemment pas que la Ville.

Ce sont des associations partenaires, ce sont nos centres sociaux. Donc nous avons mis la priorité des priorités sur l'humain avec des résultats, nous le verrons, tangibles, puisque comme je m'y étais engagé et comme nous allons le faire, et cela répond à votre demande Denise, nous aurons la présentation au bout d'un an des différents points et des statistiques. Pas les statistiques municipales, puisque vous savez que les maires n'y ont pas accès, mais quel est l'état de la délinquance et la typologie de la délinquance un an après, grosso modo un an et demi, après parce que c'est mieux de se recalculer là-dessus, et puis nous débattons ensemble.

Il est, je crois, une littérature où tout un tenant de cette littérature dit : « Les caméras, cela fonctionne pour tel et tel type, etc., etc. ». Et il y a aussi un grand nombre de personnes qui disent, comme ce que vous avez dit : « Cela fonctionne peu ou pas ». Bien. Moi, encore une fois, j'observe qu'il y a peut-être une posture d'opposition et une posture majoritaire. J'observe que, y compris des municipalités dans la métropole où les candidats qui n'étaient pas maires ou en responsabilité disaient, quand ils étaient dans l'opposition, tout le mal qu'ils pensaient des caméras de vidéoprotection ou de vidéosurveillance. Parce qu'encore une fois, je trouve dommage que vous mettiez cela sous un même vocable. La vidéosurveillance, c'est la présence d'un centre de surveillance urbain qui filme. Nous, ce n'est pas la doctrine qui est déployée ici puisque je vous rappelle que ce sont des images qui sont stockées et qui sont mises à disposition des autorités pendant un temps donné après leur prise. Et si jamais ces images ne sont pas sollicitées par les autorités de justice notamment, elles sont définitivement détruites. Donc, il y a des postures d'opposition et des postures de majorité. Vous êtes contre, très bien, et c'est votre droit le plus absolu. Ce que je crois, et comme je vous l'avais souvent dit, c'est que pour faire ce plan, nous avons discuté avec des partenaires, avec des personnes. Et je crois que l'État, à qui on reproche parfois à juste titre beaucoup de choses, nous a fait part de l'intérêt qu'avait ce dispositif. Est-ce que cela résout toutes les affaires ? Non. Est-ce que cela permet d'en résoudre ? Oui. Et je vous rappelle que nous vous avons donné un certain nombre de cas précis dans lequel l'utilisation des caméras à Talence, sept pour l'instant, avait permis une identification. Par rapport à ce que vous dites, M. JOLIOT, il ne sera jamais possible, jamais, de dire en quoi une caméra peut être la cause de la résolution. Tout simplement qu'une cause de résolution, c'est qu'il y a une condamnation par un juge et qu'un juge ne motive pas sa décision au motif de tel ou tel élément, mais prend un faisceau d'indices. Donc personne ne peut dire, dans un sens comme dans un autre, si jamais cela fonctionne ou pas. Pour en revenir à cela, je vous l'ai redit, 90 % du plan de prévention et de médiation est axé sur l'humain. Et je voudrais, mais je pense, vous l'avez dit M. JOLIOT,

même si vous n'en êtes pas fan du fait de votre ADN politique, le nombre de personnes qui sont revenues vers nous pour nous remercier de la présence de la police municipale jusqu'à 1h du matin... je vous rappelle qu'à la fin du mandat, nous serons les seuls, avec la ville de Bordeaux, à disposer d'une police municipale jusqu'à 1h du matin. Et bien les gens apprécient énormément ce service de proximité, de présence supplémentaire. Donc libre à vous, encore une fois, de considérer que vous êtes contre et c'est tout à votre crédit, je vais le dire comme cela. C'est votre philosophie, c'est votre ADN et après tout, pourquoi pas, mais pour ce qui me concerne et ce qui nous concerne, nous avons fait le choix d'écouter celles et ceux qui font la sécurité et qui nous disent tout l'intérêt.

Et je voudrais vous dire quelque chose, ma chère collègue, la participation de l'État, et cela va répondre à une de vos questions, elle n'est pas de 2020. L'État de tout temps, y compris avec des présidents socialistes, a mis en place des aides pour l'équipement des communes. Si, malgré le changement des majorités au fur et à mesure du temps, l'État devait considérer que cet outil n'est pas efficient, pour reprendre vos propos ou les chercheurs de Sciences Po Paris dont vous avez parlé, peut-être qu'il appartiendrait à l'État de dire : « Finalement, je n'aide plus les communes ». Or, ce n'est pas le cas. Et donc pour répondre à votre question de tout à l'heure, pour ce simple investissement-là, je voudrais vous rappeler d'abord qu'on récupérera une partie de la TVA, ça, c'est classique, mais il faut l'enlever de la partie puisque le montant qui vous est affecté est un montant TTC. Encore une fois, ce n'est rien par rapport à l'effort humain qu'on a dit. Le paquet que l'on a mis, c'est sur l'humain. Et puis par ailleurs, l'augmentation des subventions du FIPDR, nous aurons une participation prévue qui est maintenant relativement sûre, cela date de ce matin, comme quoi les choses sont parfois bien faites, de l'ordre de 58 500 €. Ce qui veut dire que le coût réel de cela sera très largement en dessous de 100 000 €. Vous avez le droit de trouver cela trop, de toute façon, je pense qu'un euro, c'est déjà trop pour vous, mais en tout cas, les montants qui sont affichés là, ce n'est pas le coût réel supporté par la collectivité quand on fait recettes moins dépenses.

Après, est-ce qu'on peut tous se souhaiter un jour de ne plus avoir besoin de tous ces outils pour justement le respect ? On peut tous évidemment se le souhaiter, franchement. Ce qui est sûr, c'est que le choix que nous avons fait avec la majorité, et en partie avec vous d'ailleurs, c'est de mettre l'accent sur l'humain, pas sur les caméras. Et je voudrais vous rappeler qu'avec l'installation de ces caméras et même la salle qui viendra derrière, nous serons très largement en deçà des équipements de certaines communes, encore une fois politiquement diversement administrées. Il ne s'agit pas de mettre une caméra à tous les coins de rue de Talence, mais de les mettre dans des endroits qui, je vous le rappelle, sont validés par la préfecture. Et donc, pour répondre à votre question, mon cher collègue, je ne vous dirai pas où elles sont, mais elles sont uniformément réparties du nord au sud, avec les points qui sont identifiés lorsqu'il y a des problématiques de délinquance ou des points d'entrée et de sortie.

Donc Mme GRESLARD-NÉDÉLEC et après, M. CAZABONNE voulaient parler.

**Mme GRESLARD-NÉDÉLEC** : Je voulais vous dire que nous ne confondons pas prévention, police de proximité et ces caméras. Nous avons participé effectivement, et nous apprécions

le travail de médiation de la police de proximité, parce que... et moi, je base mes opinions sur des faits et mes positions sur des faits, des faits avérés scientifiquement, pas sur des impressions ou des opinions. Je maintiens que les caméras de surveillance sont une dépense superfétatoire par rapport aux besoins que nous avons en médiation et en police de proximité, qui elles assurent effectivement une protection et un apaisement civil dans les quartiers et au sein des populations. Et il ne faut pas s'y tromper, cette mode – je dis bien cette mode – de caméras, elle n'est pas nouvelle. Elle n'est pas seulement dans les communes de droite, elle est aussi dans des communes de gauche et je le regrette profondément.

Et je voudrais quand même rappeler un extrait d'un article sur un interview de Laurent MUCCHIELLI en 2018, où il a travaillé quand même très sérieusement pendant quatre ans en participant, je dis bien en participant aux travaux des CLSPD de très nombreuses villes et en faisant des diagnostics locaux de sécurité. Ouvrez les guillemets : « Évaluer sérieusement l'efficacité de la vidéosurveillance serait un risque pour les élus. Il est bien plus commode de rester dans le flou quand on parle d'un sujet, cela permet de dire tout et n'importe quoi dessus. Le réel fait peur aux politiques ». Fermez les guillemets.

**M. LE MAIRE** : Très bien, nous transmettrons cela donc aux maires. Je n'aime pas « les communes de gauche ou de droite ». Je crois qu'il n'y a pas de communes de gauche ou de droite, il y a des communes. Et il faut croire que votre position, ma chère collègue, est très minoritaire, notamment à la métropole, puisque tous les maires sont engagés vers ce schéma-là. Donc il faut croire que vous avez raison et que tous les autres ont tort.  
M. Alain CAZABONNE.

**M. CAZABONNE** : Je me souviens qu'il y a quelques années, lorsque j'avais proposé l'installation de caméras à mes adjoints, il n'y en avait pas un qui a été pour. Je m'étais senti très seul. C'était le début de l'installation des caméras à l'époque de la vidéoprotection. Aujourd'hui, quand vous faites un bilan global, si nous prenons le bilan des affaires élucidées en France et si nous le mettons en face de 300 000 gendarmes et policiers nationaux, on va se dire, on arrive à 40 %, 45 % d'élucidation avec 300 000 policiers, gendarmes : pas beaucoup. Bien sûr. Alors on pourrait supprimer les gendarmes aussi puisqu'on va dire : « Finalement, cela n'aboutit pas à arrêter tous les criminels ». Moi, ce que je vous conseillerais, c'est d'aller voir les centres de surveillance. J'ai eu la chance d'en voir un à Paris et l'autre jour, à Bordeaux, nous avons visité celui de Mériadeck, où il y a toutes les grandes caméras qui observent tout le centre de Bordeaux. Et je suis resté un bon quart d'heure à regarder. À un moment donné, le policier qui surveillait cela a appelé : « Attention, rue Sainte-Catherine, vous avez un monsieur qui est en train de tourner autour des habitants, des touristes, qui est en train de regarder ce qu'ils ont autour. Allez voir ». Cela a permis d'aller voir et d'intervenir. C'était une prévention. Je rappelle que le jeune homme qui avait été tué à Talence à côté d'ATAC – à l'époque, c'était ATAC, ce n'était pas AUCHAN – son agresseur avait été retrouvé grâce aux caméras de surveillance. C'est comme cela qu'il avait été arrêté. Il y avait eu une fois à Gradignan un vol où les caméras avaient surveillé à Bordeaux un véhicule où des gens étaient sortis, des jeunes, et s'étaient mis un masque à 100 ou 200 mètres du lieu de leur forfait, parce qu'ils savaient que la station-service était sous surveillance, mais ils ne savaient pas qu'à 300 mètres plus loin, il y avait des caméras dans

la rue. Ils avaient été arrêtés parce que les caméras les avaient filmés en train de mettre leurs masques et leurs voitures. Donc il y a tout cela qu'on ne voit pas aussi. Et les premiers demandeurs de ces caméras, ce sont les policiers, parce qu'ils sont les mieux placés. Les rodéos, c'est pareil. Très souvent, quand ils arrivent à filmer quelqu'un, il n'y a pas de plaque d'immatriculation, mais cela leur a permis d'identifier. Les drones sont encore plus efficaces, mais là, le Conseil constitutionnel s'était opposé aux drones. Donc ce sont eux qui sont demandeurs, parce que cela les aide à résoudre le problème, alors nous ne pouvons pas dire que c'est inutile.

Bien sûr que ce n'est peut-être pas le rapport, si vous faites un rapport qualité/prix, mais vous êtes d'accord avec moi, une vie humaine n'a pas de prix. Si cela nous permet d'éviter une agression, un crime comme cela, cela n'a pas de prix. Cela fait partie des moyens. Sont-ils suffisants ? Non, sûrement pas, mais c'est un choix. Est-ce qu'on veut la sécurité ? J'ai vu que la ville de Nantes, aussi hostile à cela, finalement va installer des caméras, parce que la situation y est devenue catastrophique. Et puis, cela a parfois un autre avantage. Je ne sais pas si vous avez vu avant-hier, c'était fabuleux. Il y avait à Lyon, le quartier... comment il s'appelle, la Guillotière, il y avait les caméras de télévision qui étaient en train de filmer les jeunes dealers qui passaient là, qui faisaient un trafic de cigarettes et tout. La police municipale arrive. Qu'est-ce qu'ils vont contrôler ? La carte de presse du journaliste qui filme et ils ne vont pas interroger... alors après, ils sont allés voir les jeunes parce que les journalistes faisaient des commentaires : « tiens, vous nous contrôlez, vous ne les contrôlez pas ». Ils ne contrôlaient pas les dealers, ils venaient contrôler la carte de presse des journalistes. Peut-être avaient-ils des instructions du maire de Lyon.

**M. LE MAIRE :** Alors, pour terminer ce débat que nous aurons donc systématiquement, et puis je lis attentivement toutes vos tribunes, vous le savez, qui sont toujours empreintes de beaucoup d'empathie. Ma chère collègue, d'abord, vous avez dit des chiffres faux. Je vous rappelle que quand nous avons regardé votre auteur, celui que vous avez cité, il parle de 1 à 3 % de résolution des enquêtes, c'est ce qui est indiqué sur le site que je regarde, et pas de 0,001% comme vous l'avez dit. 1 à 3 %, cela ne pèse pas très lourd...

**Mme GRESLARD-NÉDÉLEC :** Pardon, ce sont les derniers chiffres pour la ville de Marseille.

**M. LE MAIRE :** Je tiens à vous dire que ce que lui écrit, c'est qu'il estimait que c'était de 1 à 3 %. Par ailleurs, ce même auteur qui tanguait le gouvernement pour surtout ne pas... faire passer les gens sur l'hydroxychloroquine pendant la pandémie, et même auteur qui a été suspendu par MEDIAPART puisqu'il répandait des fake news. Donc vous voyez ; cet auteur que vous citez, à croire qu'il a aussi d'autres propos sur d'autres sujets très récemment sur lequel ils viennent de dire que même MEDIAPART a retiré ses articles. Donc parfois les vérités d'un jour, sur l'hydroxychloroquine par exemple, ne le sont pas le lendemain, donc il faudra toujours se méfier. Et puis, je vais vous indiquer juste quelque chose : nous aurons un débat et nous l'aurons chaque année, sur les chiffres et nous verrons les évolutions et nous allons garder un œil là-dessus. On verra si cela fonctionne ou pas, tout simplement. À l'épreuve des faits, rien que les faits.

**Mme GRESLARD-NÉDÉLEC :** Il faut que vous alliez plus loin, alors, au sujet de M. MUCCHIELLI. Les faits, rien que les faits.

**M. LE MAIRE :** Oui, mais en tout cas, ce qui est sûr, c'est qu'il invitait les gens à faire, à se faire... avec l'hydroxychloroquine, il a été suspendu de MEDIAPART pour répondre des fake news. Ça, ce sont les faits. Mais si jamais vous trouvez cela tout à fait acceptable, c'est votre problème. Je vous dis juste les faits tels qu'ils sont indiqués. Donc je trouve intéressant que quand on dit : « Les caméras, c'est cela, mais l'hydroxychloroquine, c'est parfait ». Je trouve intéressant le fait de faire le parallèle. Y a-t-il d'autres questions ? Mme RAMI, bonsoir.

**Mme RAMI :** Bonsoir. Je voulais revenir sur la décision numéro sept qui concerne le...

**M. LE MAIRE :** La combien, pardon ?

**Mme RAMI :** La sept, sur le skate-park. Donc j'aurais voulu avoir des précisions sur le financement puisque là, nous nous rendons compte qu'il est à 296 600 k€, ce qui était plus que le budget... c'était le budget participatif initial, alors, une culbute deux à trois fois à la louche, c'était cela à peu près, ou un, deux et demi...

**M. LE MAIRE :** Les travaux coûtent plus cher maintenant, vous savez, Isabelle.

**Mme RAMI :** Non, en fait, ce que je voulais savoir, c'est comment le financement va s'opérer. Est ce qu'il va y avoir... est-ce que cela va s'imputer, ce surcoût, sur les autres budgets participatifs et il y en aura moins de mis en place ? Ou est-ce que c'est la mairie qui va cofinancer le surplus ?

**M. LE MAIRE :** Alors, Frédéric FARGUES complétera. Juste vous rappeler une chose, nous en avons discuté ici, mais peut-être que le temps est passé depuis, les porteurs de projet qui étaient jeunes à l'époque, ils le sont un peu moins, mais ils sont encore jeunes aujourd'hui, justement, nous sommes dans une ville jeune, avaient parlé d'un skate-park, mais dont le positionnement n'était pas arrêté. Et il y a assez peu de riverains qui nous avaient demandé d'avoir le skate-park à côté de chez eux. Donc pendant de très nombreux mois, il y a eu des questions sur l'implantation de ce skate-park, avec notamment, à un moment, une piste du côté du domaine universitaire, du côté du CREPS. On avait essayé de voir si jamais il n'y avait pas des choses à faire avec éventuellement un pôle, puisque vous savez qu'il peut y avoir des sports urbains aujourd'hui qui soient justement sport olympique. Et donc finalement, il a été fait le choix de l'implanter du côté de Thouars, grosso modo, derrière les tennis, et de changer le projet en lui donnant une dimension peut-être moins projet de quartier, mais plus un projet d'ordre municipal, et c'est la raison pour laquelle le budget a été très sensiblement augmenté. Vous dire, pour répondre très concrètement à votre question, c'est qu'évidemment, ce ne sera pas pris sur le budget participatif. D'abord, c'était le premier budget participatif, donc en fait, c'est la Ville qui va assumer le surcoût. Vous dire également que dans le cadre du budget participatif lauréat de l'année dernière avec le fameux pump track, nous allons avoir les mêmes équipements, ce qui va vraiment permettre de compléter l'offre sportive du côté du pôle de Thouars, donc nous allons réaliser les deux choses. Et puis, quelque chose sur laquelle je sais que vous serez particulièrement sensible, c'est que 40 000 € de ce projet

seront affectés à la compensation écologique. On va construire 540 mètres carrés de surface et nous allons désimperméabiliser dans le bois de Thouars près de 2000 mètres carrés de surface. Donc, ce qui fait, cela a déjà été fait que cet équipement, quand il va être réalisé, va permettre une plus grande désimperméabilisation du bois de Thouars au même endroit et donc tout cela a été fait, donc...

Et je voudrais terminer sur le fait de vous rappeler qu'on a même fait du participatif sur le projet, puisque nous avons demandé à deux architectes, concepteurs, spécialistes de la chose, puisque Frédéric et moi-même n'avions pas des compétences pour décider des parcours, deux types de parcours avec des bowls plus ou moins... parce que vous savez que selon les pratiques, il y en a qui préfèrent les trucs en bas, en haut, et en fait, les deux parcours ont été soumis à la concertation, et ce qui va être réalisé, c'est ce que les Talençaises et les Talençais ont voté.

**M. JESTIN** : Monsieur le Maire, juste peut-être en complément, les crédits supplémentaires par rapport au budget park étaient à la fois dans le ROB et à la fois dans le budget 2022.

**M. LE MAIRE** : On l'avait mis dans le PPI, en fait, et au budget principal, bien sûr.

**M. BIMBOIRE** : Également la 33, je ne sais pas si c'est prémonitoire, mais pouvons-nous avoir quelques renseignements concernant ce fameux inconnu ? Parce que pour nous, cela serait plutôt quel devenir de la route de Toulouse vu l'explosion de la construction des immeubles. Merci.

**M. LE MAIRE** : Bon, c'est une remarque, ce n'est pas une question. Très bien. Écoutez, la route de Toulouse sera ce que la majorité métropolitaine que vous soutenez décide d'en faire, puisque les maires ont donné leur accord il y a plus d'un an et demi.

**M. BIMBOIRE** : Certes, mais comme, Monsieur le Maire, vous allez donner 3 000 €, autant savoir à quoi cela sert.

**M. LE MAIRE** : Alors, je... moi, c'est de l'art. Je préfère investir dans l'art que dans le béton, mais ça, cela peut être un choix différent. Par ailleurs, vous serez content en tant que défenseur des intérêts des conducteurs de bus, mais là il ne m'écoute plus du tout. M. BIMBOIRE, je suis toujours là. On a fait le choix justement d'améliorer les conditions de vitesse de la liane qui passe plutôt que d'autres usages. Donc vous serez contents de savoir que le maire a défendu une position du bus et des piétons, contrairement au projet, en espérant évidemment que nos collègues ne mettent pas la route de Toulouse en sens unique, comme il avait été le cas pendant un moment. Alors... mais certains ont changé de fonction depuis ou de quartier. D'autres questions ? Je n'en vois pas. Merci.

## **DÉLIBÉRATION**

**Monsieur le Maire expose :**

« Monsieur le Maire indique à ses collègues que par délibération du Conseil Municipal en date du 6 juillet 2020, enregistrée en préfecture le 9 juillet 2020, il lui a été confié une partie des délégations prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En conséquence, il a été amené à prendre les décisions municipales pour les objets ci-après :

N° - DATE	OBJET / NATURE DE LA DECISION	BENEFICIAIRE ou PRESTATAIRE
N° 1 26/09/22	Signature d'une convention de prêt de matériel scénique, pour une valeur de 2 951,82 € HT du 05 au 10/10/2022 dans le cadre du spectacle « Eclisse totale » dont la représentation est programmée le 7/10/2022 à l'Agora Haut Carré à Talence.	INSTITUT DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT ARTISTIQUE ET CULTUREL – Le Bouscat (33)
N° 2 26/09/22	Délivrance d'une concession pour 50 ans à compter du 26/09/2022 sur une parcelle de terrain située 8 <sup>ème</sup> série, n° 24G, d'une superficie de 2,68 m <sup>2</sup> , soit 3,05 x 0,88 m pour la somme de 1 742 € (soit 1 161,33 € pour la Ville et 580,67 € pour le CCAS).	Mme Rachel BARBON – Talence (33)
N° 3 28/09/22	Organisation d'une rencontre littéraire avec l'auteur Louis-Philippe DALEMBERT le 23/11/2022 à la Médiathèque Castagnéra dans le cadre du festival des littératures du monde « Lettres du Monde 2022 – Le meilleur des mondes ? ».  Montant de la prestation : 800,00 € TTC	ASSOCIATION LETTRES DU MONDE – Bordeaux (33)
N° 4 30/09/22	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (salle petit préfabriqué de Thouars) à compter du 10/10/2022 au 07/07/2023 afin d'y organiser des activités sportives.	US TALENCE ATHLETISME – Talence (33)
N° 5 30/09/22	Signature d'une convention de prêt de matériel scénique, pour une valeur de 36 373,07 € HT du 14 au 26/10/2022 dans le cadre du spectacle « Mouche ou le songe d'une dentelle » dont les représentations sont programmées les 19 et 20/10/2022 au Dôme.	INSTITUT DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT ARTISTIQUE ET CULTUREL – Le Bouscat (33)
N° 6 03/10/22	Souscription d'un accord-cadre à bons de commande relatif au nettoyage des vitres de bâtiments communaux pour une durée ferme allant de la date de notification jusqu'au 31/12/2022 puis renouvelable par tacite reconduction, d'année civile en année civile, jusqu'au 31/12/2025.  Montant annuel estimé : 9 840,00 € TTC	SARL AZUR-NET – Gradignan (33)
N° 7 03/10/22	Passation d'un marché de travaux pour la construction d'un skatepark paysager dont le délai d'exécution est de 120 jours calendaires (période de préparation comprise) à compter de la date précisée dans le 1 <sup>er</sup> ordre de service.  Montant de la dépense : 296 647,20 € TTC	SASU TERRITOIRE SKATEPARK – Livron sur Drôme (26)
N° 8	Organisation d'un spectacle familial, destiné au jeune public à	

04/10/22	partir de 8 ans, sous la forme d'une enquête théâtralisée le 21/10/2022 à la Médiathèque de Thouars.  Montant de la prestation : 1 037,60 € TTC	COMPAGNIE DIVERS SENS – Artigues près Bordeaux (33)
N° 9 04/10/22	Passation d'une convention de mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (salle Malerettes) à compter du 10/10/2022 au 07/07/2023 afin d'y organiser divers ateliers et réunions.	ASSOCIATION KAFETAL – Talence (33)
N° 10 06/10/22	Passation d'une convention de prêt à titre gracieux d'un gradin pour la représentation du spectacle « Naître » le 10/11/2022 au Dôme.	ASSOCIATION MIX-CITE – Talence (33)
N° 11 07/10/22	Passation d'un contrat de cession pour la représentation tout public du spectacle « Mouche ou le songe d'une dentelle » les 19 et 20/10/2022 et mise à disposition de la salle polyvalente du Dôme dès le 18/10/2022.  Montant de la prestation : 1 855,00 € TTC	COLLECTIF a.a.O – Am Angegebenem Ort – Bordeaux (33)
N° 12 10/10/22	Passation d'un nouveau marché ayant pour objet l'accès au serveur de télégestion des bornes escamotables sises place du 8 mai 1945 et allée Peixotto pour une durée d'un an à compter du 01/11/2022 et reconductible tacitement une fois un an, soit jusqu'au 31/10/2024.  Montant de la dépense annuelle et révisable : 462,00 € TTC	SAS URBAFLUX – Berry-Bouy (18)
N° 13 10/10/22	Passation d'une convention pour la mise à disposition de l'ensemble des locaux de l'école maternelle Jules Michelet le 15/10/2022 afin d'y organiser une bourse aux livres.	ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DE L'ECOLE MATERNELLE JULES MICHELET – Talence (33)
N° 14 11/10/22	Location de la chapelle de la Sainte Famille située 10 rue Charles Gounod le 14/10/2022 pour l'organisation d'un concert de musique de chambre par l'Ecole Municipale de Musique et de Danse.  Montant de la location : 250,00 € TTC (participation aux frais d'éclairage et de chauffage)	PAROISSE DE TALENCE – Talence (33)
N° 15 12/10/22	Organisation d'un atelier cinéma autour des techniques d'animation, initiation à la lecture d'images à la Médiathèque de Thouars le 02/11/2022 dans le cadre du programme d'animations « Rencontrez-vous ».  Montant de la prestation : 210,62 € TTC	M. Michaël JURNOLLEAU – Le Haillan (33)
N° 16 12/10/22	Délivrance d'une concession pour 50 ans à compter du 12/10/2022 sur une parcelle de terrain située 11 <sup>ème</sup> division, n° 11,	M. Claude Pierre BIENSAN – Talence (33)

	d'une superficie de 0,36 m <sup>2</sup> , soit 0,60 x 0,60 m pour la somme de 480 € (soit 320 € pour la Ville et 160 € pour le CCAS).	
N° 17 13/10/22	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (salle Cauderès) à compter du 24/10/2022 au 01/07/2023 afin d'y organiser des rencontres musicales, conférences, ateliers.	ASSOCIATION DELTA TEMPO – Talence (33)
N° 18 13/10/22	Délivrance d'une concession pour 50 ans à compter du 13/10/2022 sur une parcelle de terrain située 11 <sup>ème</sup> division, n° 51, d'une superficie de 0,64 m <sup>2</sup> , soit 0,80 x 0,80 m pour la somme de 960 € (soit 640 € pour la Ville et 320 € pour le CCAS).	M. Jacques Aristide BONNET – Villenave d'Ornon (33)
N° 19 13/10/22	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (salle La Baraque) à compter du 24/10/2022 au 02/07/2023 afin d'y pratiquer la diffusion, promotion et apprentissage de la danse de style « Fat Chance Belly Dance ».	ASSOCIATION ALIENOR TRIBAL – Talence (33)
N° 20 14/10/22	Passation d'un contrat de cession pour la représentation tout public du spectacle « Naitre » le 10/11/2022 et mise à disposition de la salle polyvalente du Dôme.  Montant de la prestation : 1 539,00 € TTC	COMPAGNIE GIVB – Saint-Médard en Jalles (33)
N° 21 14/10/22	Signature d'une convention de prêt de matériel scénique, pour une valeur de 8 060,43 €, du 09 au 14/11/2022 dans le cadre de la programmation du spectacle « Naitre ».	INSTITUT DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT ARTISTIQUE ET CULTUREL – Bègles (33)
N° 22 17/10/22	Décision de confier la défense des intérêts de la Ville dans le cadre de la requête introduite par le syndicat des copropriétaires du parc de Suzon auprès du Tribunal administratif de Bordeaux visant à l'annulation de l'arrêté n° 916 du 12/04/2022 portant retrait de l'arrêté municipal n° 33522 2012 Z 6191 en date du 17/12/2021 et constatant la caducité de la décision de non-opposition n° 33522 2012 Z 6191.	SCP LE BAIL – Bordeaux (33)
N° 23 18/10/22	Acquisition, mise en œuvre et maintien d'un système de vidéoprotection correspondant à 9 points d'implantation composés de 10 caméras.  Montant des dépenses : - 158 558,75 € TTC pour la mise en service, pose et paramétrage du nouveau système - 13 317,34 € TTC pour la maintenance annuelle	UNION DES GROUPEMENTS D'ACHATS PUBLICS – Mérignac (33)
N° 24 18/10/22	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (Maison municipale de Raba) à compter du 10/11/2022 afin d'y proposer de l'accompagnement à la scolarité.	ASSOCIATION LE CENTRE ANIMATION JEUNESSE – Talence (33)

N° 25 18/10/22	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (Maison municipale de Raba) à compter du 25/10/2022 afin d'y organiser des activités en direction des familles.	ASSOCIATION MIX-CITE – Talence (33)
N° 26 18/10/22	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (Maison municipale de Raba) à compter du 20/10/2022 afin d'y organiser des ateliers de couture et de sophrologie.	ASSOCIATION LE RELAIS TALENCAIS – Talence (33)
N° 27 18/10/22	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (Maison municipale de Raba) à compter du 19/10/2022 afin d'y organiser des ateliers autour des jardins médiévaux.	ASSOCIATION LES JARDINS D'ANGELIQUE – Talence (33)
N° 28 18/10/22	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (Maison municipale de Raba) à compter du 25/10/2022 afin d'y organiser des ateliers de bien-être.	ASSOCIATION APPRENDRE VIVRE AUTREMENT – Talence (33)
N° 29 19/10/22	Passation d'une convention de mise à disposition d'un bureau dans la structure « Talence Pépinière » sise Château de Thouars avec prise d'effet à compter de la signature.	SOCIETE TALK 3 – Talence (33)
N° 30 19/10/22	Passation d'une convention de mise à disposition d'un bureau dans la structure « Talence Pépinière » sise Château de Thouars avec prise d'effet à compter de la signature.	VEGAS TRAINING – Talence (33)
N° 31 19/10/22	Passation d'un avenant à la convention de mise à disposition d'un bureau pour un bureau plus spacieux dans la structure « Talence Pépinière » sise Château de Thouars avec prise d'effet à compter de la signature.	SOCIETE MYSKILLZ – Talence (33)
N° 32 19/10/22	Passation d'une convention pour l'organisation d'un spectacle « Les aventures de Firjin » le 28/10/2022 à la salle Léo Lagrange pour les enfants fréquentant les centres de loisirs maternels.  Montant de la prestation : 530,00 € TTC	ASSOCIATION ASPHYXIE – Blanquefort (33)
N° 33 21/10/22	Signature d'une convention de projet culturel pour l'organisation du projet « L'inconnu de la route de Toulouse » qui se déroulera dès la fin d'année 2022 au 1 <sup>er</sup> semestre 2023.  Montant des prestations : 3 000,00 € TTC	ASSOCIATION STUDIO KOCHAB – Talence (33)

Le conseil prend acte de ces décisions ».   
Reçu en Préfecture le 16/11/2022

### **N° 3 – Rapport d'activité générale de Bordeaux Métropole – Année 2021**

**M. LE MAIRE** : Je vais donner la parole par ordre alphabétique à Mme Simone BONORON. Vous avez la parole, ma chère collègue.

**Mme BONORON** : Moi, je vais dire que mes activités ont été les mêmes que précédemment, c'est-à-dire que j'ai assisté à tous les conseils de métropole. J'ai fait toutes les commissions plénières intermédiaires que ce soient en ressources humaines et administration générale. J'ai participé davantage au développement économique et emploi, enseignement supérieur et recherche. Et puis j'ai assisté et participé aux commissions administratives paritaires en tant que membre titulaire des catégories A, B, C, de la CAP. J'ai fait aussi un conseil de discipline et j'ai fait des interventions chaque fois que c'était nécessaire et justifié. Voilà mon activité.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup, ma chère collègue. M. Alain CAZABONNE.

**M. CAZABONNE** : Bon, les années se suivent et se ressemblent dans la mesure où les délégations sont les mêmes. J'ai eu la chance de participer à la commission des finances sous la haute autorité du Maire de Talence, qui apporte toute sa compétence et sa lucidité au milieu de tous ces élus. J'ai aussi participé plusieurs fois à des réunions sur l'environnement parce que je suis très pro hydrogène et je me suis fait insulter pendant des mois et des mois à la métropole en me disant que je radotais avec l'hydrogène. Ça remonte à cinq, six ans. Enfin, je vois que le pli a été pris non seulement par la métropole, mais également au niveau national. J'ai assisté à d'autres réunions sur le... avec une très bonne commission d'ailleurs sur l'environnement, où il y avait des propositions sérieuses en termes de déplacements, enfin, suffisantes, parce qu'il y a d'autres propositions à faire, mais enfin, c'est quand même assez intéressant. Et puis après, comme tout le monde, j'assiste à... comment on appelle cela... l'animation au travers de notre groupe de métropole. Et puis, il y a une autre commission à laquelle je suis allé aussi, c'était sur les déplacements. Puisque vous savez qu'il y a un très grand débat actuellement sur le métro, le téléphérique, enfin, il y a plein de sujets, sur la place du vélo dans la ville, la place de l'automobile dans la ville, quelle automobile demain... Tout cela est passionnant et il y a la ZFE qui commence à pointer son nez, avec tous les risques qu'il peut y avoir derrière, mais nous aurons l'occasion d'en rediscuter parce que c'est un sujet brûlant pour les non métropolitains. Mais il faut savoir que ces braves gens, nous les avons envoyés vivre à l'extérieur parce que la métropole est très chère, et maintenant, on envisage de les empêcher de venir ici. Cela va être compliqué.

**M. LE MAIRE** : Merci, mon cher collègue. Mme Fabienne HELBIG.

**Mme HELBIG** : Merci. J'ai participé aux commissions comme mes collègues, alors plus spécifiquement celles des Ressources Humaines et celle sur l'identité communautaire. Bon, le travail consiste, comme d'habitude, à demander des explicitations aux services afin de pouvoir suivre efficacement l'utilisation des deniers publics, d'éclairer les choix politiques opérés par la majorité et pouvoir questionner la pertinence de ces choix lors du conseil.

Lors des différents conseils de Bordeaux Métropole, j'ai pris la parole sur les thématiques qui relèvent de la répartition que nous avons décidée dans notre groupe politique, c'est-à-dire le logement, avec plusieurs interventions sur le logement social, le logement étudiant, l'encadrement des loyers et aussi sur l'égalité femmes-hommes au sein de l'administration de Bordeaux Métropole et au sein des élus, avec la focale de l'exemplarité attendue non seulement de l'administration publique en tant qu'employeur, mais de surcroît des élus que nous sommes. À ce titre, j'ai ajouté à mon relevé du temps de parole relevant les déséquilibres du temps de parole entre les femmes et les hommes élus, la question de l'alternance de la prise de parole entre femmes et hommes lors du conseil. J'ai pu aussi intervenir sur d'autres sujets, comme par exemple l'économie sociale et solidaire, car nous alternons la parole dans notre groupe. Que ce soit en commission ou lors des conseils, nous sommes vigilants à la cohérence entre les idées et les réalisations. Nous dénonçons les effets de postures et nous valorisons le pragmatisme et le respect des valeurs républicaines. Nos votes sont conformes à ces différents éléments. Merci.

**M. LE MAIRE :** Merci. Je vais me transformer en Guillaume GARRIGUES, dont je vais lire l'intervention :

*« Je siège au sein des commissions transport et transition écologique au sein de la métropole ainsi qu'au syndicat Nouvelle-Aquitaine Mobilités au SYSDAU, qui porte le schéma de cohérence territoriale de l'aire urbaine de Bordeaux, au Syndicat mixte d'étude et de gestion de la ressource en eau du département de la Gironde, à la Régie de l'eau industrielle et à la Société d'économie mixte GERTRUDE et la Maison de l'Europe. À Nouvelle-Aquitaine Mobilités, nous avons notamment travaillé en 2021 à la mise en compatibilité des différentes billettiques à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine pour préfigurer la mise en place de titres occasionnels uniques, permettant par exemple à terme à un Talençais de prendre le bus express jusqu'à la Médoquine, le train jusqu'à Arcachon, puis un bus du réseau de la COBAS, voire le bateau vers le Cap Ferret avec un seul et unique titre de transport.*

*Au SYSDAU, nous avons réfléchi en 2021 à une stratégie de mobilité à l'échelle de l'aire urbaine afin de faciliter les déplacements vers les communes voisines de la métropole et avons commencé notre travail de préparation du SCoT pour le mettre en conformité avec le SRADDET, qui imposera, conformément à la loi climat et résilience, une division par deux de l'imperméabilisation des sols.*

*Au SMEGREG, nous poursuivons notre travail sur la réalisation du champ captant des Landes du Médoc afin d'aller chercher de l'eau dans les nappes renouvelables pour réduire les prélèvements d'eau dans la nappe profonde de l'éocène, qui elle n'est pas renouvelable. J'ai par ailleurs échangé à ce sujet avec les élus du conseil municipal des enfants au Dôme, en présence de l'équipe technique du SMEGREG, pour sensibiliser nos jeunes talençais à la préservation de notre ressource en eau.*

*À la Régie de l'eau, j'ai poursuivi le travail de préfiguration mené au sein de la Régie souhaité par le nouvel exécutif métropolitain. L'année 2021 a essentiellement été marquée par un important travail technique d'analyse de l'infrastructure, de construction d'un système d'information et gestion de l'eau potable pour préparer la prise en compétence par la Régie au 1<sup>er</sup> janvier 2022. Nous avons pu échanger avec des représentants des régies de l'eau de Nice et de Paris, notamment pour partager leurs expériences. La Régie de l'eau industrielle, dont je suis vice-président, est par ailleurs une structure prélevant l'eau de la Garonne qui la retraite pour fournir de l'eau (à plus faible coût que l'eau potable car un processus de traitement moins important aux usines du Bec d'Ambès). L'objectif est de produire une eau non potable, mais conforme aux exigences des usines, comme par exemple celle de Michelin pour réduire la pression sur les nappes d'eau. Nous avons en 2021 étudié la possibilité d'étendre le champ d'utilisation de la Régie de l'eau industrielle à d'autres activités, fourniture d'eau aux communes voisines de la Garonne pour arroser leurs espaces verts ou encore fournir d'autres entreprises consommatrices d'eau non potable. Dans le cadre de la commission transition écologique, j'ai notamment été visiter le forage du réseau de chaleur Plaine de Garonne Énergies du secteur Brazza pour identifier les enjeux du futur réseau de chaleur géothermique Métropole Sud qui viendra alimenter notre commune en 2025. » J'ai cru comprendre que c'était désormais 2026.*

*« Dans le cadre de la commission transports, j'ai participé au printemps 2021 au renfort de la ligne 34 qui relie les Rives d'Arcins, Thouars, Pacaris, le collège Victor Louis, le Campus et Mérignac Soleil pour mieux desservir la partie est de Thouars et le quartier Aldona Sarrail. Depuis septembre 2021, le bus circule dorénavant toutes les 20 minutes en heures creuses, contre 30 auparavant. Le conseil de métropole a par ailleurs voté le schéma des mobilités qui prend en compte la création de trois bus express desservant Talence, le développement du réseau ferroviaire, l'ensemble de ces projets ayant déjà été engagé sous la précédente mandature. Nous avons toutefois regretté l'absence d'ambition de ces textes, qui ne prévoyaient pas de nouvelles lignes de tramway ou de métro, malgré la saturation annoncée du réseau à l'horizon 2030, en particulier sur le campus qui va continuer à accueillir de nouveaux étudiants et habitants ».*

Voilà pour Monsieur GARRIGUES. Mme RAMI, vous avez la parole.

**Mme RAMI :** Oui, alors, moi je ne vais pas faire le tour de toutes mes délégations puisque cela a déjà été présenté l'année dernière et que cela n'a pas bougé. Donc je vais plutôt expliquer ce qui s'est passé en 2021 sur les orientations et les stratégies métropolitaines, à savoir que l'on s'est fixé sur cette mandature des politiques structurantes, des actions concrètes et mesurables et qui permettront d'assurer et d'accélérer la transition écologique et sociale de la métropole. Donc sur le niveau énergétique, je reste que sur 2021, puisqu'en 2022, enfin, j'ai eu quelques informations là dont vous avez parlé, mais il y avait quelque chose sur 2022, moi je vais vraiment rester sur 2021. Donc sur l'énergie, l'ambition métropolitaine est de multiplier par deux notre production d'EnR d'ici les 30 prochaines années.

Donc c'est l'objet de la stratégie métropolitaine de développement des énergies renouvelables qui a été lancée en juin 2021 et qui va permettre de produire 1500 gigawattheures d'énergie renouvelable d'ici la fin du mandat, en nous appuyant notamment sur la création de 16 nouveaux réseaux de chaleur ou alors en triplant notre production d'énergie solaire. Ce plan énergie, il est aussi à coupler avec le plan climat qui a commencé à être travaillé en 2021 et qui a permis d'atterrir en 2022. Et ce plan climat, il implique notamment de diviser par six nos émissions de gaz à effet de serre d'ici les 30 prochaines années.

Sur le volet économique, on se rappelle que le début de la mandature a été marqué par la pandémie du Covid. En 2020, pour aider les entreprises à traverser ces difficultés, la métropole avait doté un plan de soutien de l'économie de proximité à hauteur de 80 millions. Ce dispositif a été poursuivi en 2021 et les trois quarts du fonds d'urgence ont été consommés avec près de 3200 entreprises bénéficiaires.

Sur le volet du logement, qui est un point important de cette mandature, on se rend compte que la pression immobilière qui s'exerce sur la métropole depuis plusieurs années conduit à une dégradation progressive du parc locatif puisqu'on a une hausse incontrôlée des loyers, notamment sur les petites surfaces, et que le parc locatif social est dégradé et il va falloir agir là-dessus. Donc en 2021, pour lutter contre ces malfaçons, trois nouveaux dispositifs ont été lancés : l'encadrement des loyers qui permettra de soumettre les loyers à des barèmes stricts, le permis de louer qui permettra d'interdire la mise en location de logements indécents ou insalubres, et le permis de diviser qui permettra de vérifier l'habitabilité d'un bien après la division.

Nous avons ensuite le sujet nature et biodiversité, où la métropole se dote de moyens opérationnels très concrets pour préserver l'équilibre naturel du territoire, en sanctuarisant les zones de nature existante ou en en créant des nouvelles. À titre d'exemple, nous pouvons parler de la création du parc des Jalles qui correspond à 6000 hectares de nature en plein cœur de métropole et c'est désormais le plus grand espace de nature préservée du territoire. Donc cet axe nature et biodiversité, c'était le plan biodiversité qui a été voté en 2021.

Il y a la question des solidarités. C'est un point important puisque la métropole a engagé en 2021 une mesure sociale pour les transports avec la tarification solidaire des transports en commun, avec une prise en charge qui va de 30 à 100 % du prix de l'abonnement. Et actuellement, le dispositif bénéficie à plus de 70 000 personnes, dont 80 % pour la gratuité totale. Donc c'est quand même un bon avancement au niveau des solidarités.

Après, le sujet dont est issue ma délégation, c'est le schéma des mobilités. Le schéma des mobilités a été voté en 2021, suivi du plan vélo et du plan marche, également en 2021. Alors le schéma des mobilités, nous allons retracer les grands axes pour voir comment peuvent s'intégrer les mobilités alternatives à l'intérieur. Il est extrêmement ambitieux, ce schéma des mobilités, c'est 3 milliards d'euros sur la mandature. L'objectif : il vise à décarboner massivement nos déplacements. Pour cela, nous nous appuyons sur la multiplication de solutions de mobilité pour offrir des alternatives attractives à la voiture individuelle, adaptées à chaque territoire et à chaque besoin de déplacement. Donc, à titre d'exemple, il y a la création de bus express.

Les bus express, c'est 100 kilomètres, sept lignes dont trois qui sont circulaires, pour relier l'ensemble des habitants à des zones d'activités, avec bien évidemment une fréquence améliorée, cinq minutes dans le meilleur des cas. Des bus modernes, puisqu'il y a des changements de motorisation, rapides, performants, en site propre, que l'on essaye d'être le plus... nous essayons d'avoir des bus express qui soient en majorité dans des sites propres. Ensuite, on parle du RER métropolitain. Donc je rappelle que ce sont 200 kilomètres de voies ferrées, 47 gares intermodales et des PEM qui sont pleinement intégrées au réseau des transports en commun. Il y a des cars express, qui sont le volet routier du RER métropolitain. On valorise aussi l'autopartage. Je vais aller un peu plus vite, parce que je vais en perdre en cours de route. Nous parlons aussi des navettes fluviales. Donc sur les mobilités actives, je l'ai dit tout à l'heure, nous avons adopté le premier plan marche, qui présente un potentiel extrêmement important d'avancées puisque je rappelle que 30 % des trajets en voiture font moins de deux kilomètres. Donc nous avons un fort potentiel pour accompagner le développement de la marche et nous devons aussi rendre l'espace public plus agréable. Donc dans le plan de marche, nous parlons de créer des zones marchables et poursuivre l'apaisement des quartiers. Nous parlons de désencombrement de trottoirs. On parle de sécuriser les passages piétons, d'accompagner tout ce qui est mobilité scolaire et les rues aux enfants, et développer les promenades avec la plantation d'arbres. Pour le troisième plan vélo, l'ambition est de doubler la part du vélo pour 2023. On passerait de 8 à 18 %. Et là, pareil, nous devons accompagner l'ensemble des sujets. Donc le plan vélo, ce sont quand même des infrastructures avec un réseau express vélo, le REV. Je rappelle que ce sont quatorze itinéraires, il y en a aussi des circulaires, pour un total de 250 kilomètres de réseau. Alors ce REV, il va s'adosser à un plan, à un réseau structurant secondaire, qui est financé via le Codev. Donc là, ce sont les territoires, les mairies, qui décident comment elles l'utilisent. Au niveau des REV, nous ambitionnons de sortir les sept premiers REV d'ici 2026 et les sept suivants, ils iront jusqu'à 2032. Le plan vélo, c'est également sécuriser, donc créer et financer des abris vélos, des arceaux vélos, aménager les PEM, les pôles d'échange multimodal. C'est également pérenniser les prêts de vélos avec des subventions au MAMMA. Donc en 2021, nous avons voté la création d'une cinquième MAMMA, les maisons métropolitaines des mobilités alternatives. On permet avec ces cinq maisons de couvrir l'ensemble de la métropole. Je vais conclure là, c'est déjà pas mal sur une stratégie métropolitaine ambitieuse et qui avance. On est en 2021, là.

**M. LE MAIRE** : Merci. Pour ce qui me concerne et pour terminer pour faire très vite, mais moi je vais faire très vite, je ne vous vendrai pas du rêve, justement. Je suis toujours l'heureux président de la commission des finances et de contrôle et membre de la commission des ressources humaines. La présidence de cette commission des finances et des contrôles nous permet effectivement d'avoir une analyse critique sur un très grand nombre de délibérations qui arrivent, en regrettant encore une fois, comme nous l'avons dit très régulièrement, le passage à un conseil tous les deux mois, ce qui fait de l'embouteillage législatif et qui ne permet pas à l'ensemble des commissions de travailler sereinement puisque l'activité de la métropole est telle désormais qu'un conseil tous les deux mois ne suffit pas, en tout cas dans cette commission finances et cette commission de contrôle qui, vous le savez, contrôle notamment les délégataires, les titulaires de délégation de service public.

On peut avoir un travail transparent sur l'utilisation des finances de la collectivité qui, comme vous le savez, en 2020, était en santé financière rayonnante. Nous verrons en 2026 où en seront le taux d'endettement et les dépenses de fonctionnement.

J'ai également travaillé sur un groupe de travail qui a été très opérationnel, coprésidé à la fois par Thomas CAZENAVE et par Mme MELLIER, le groupe de travail sur la rocade, qui a apporté des réponses concrètes, donc un certain nombre de choses et d'engorgements. Et puis j'ai eu la chance de participer ou de collaborer au fameux plan marche, dont vous parliez, madame, ma chère collègue, doté de 2 millions d'euros sur la mandature, donc je ne sais pas si cela va suffire, à mon avis non, mais en tout cas, cela va pouvoir donner un certain nombre de points.

Nous avons participé – et je voudrais la remercier – avec ma première adjointe à un groupe de travail sur les boulevards, dont l'année 2021 n'a pas permis d'y voir beaucoup plus clair sur la volonté, puisque nous en sommes à fin 2022 et qu'on vient juste de voter un rapport en bureau. Et puis vous le savez, je défends âprement les intérêts de la ville de Talence avec la suspension du projet Beaulieu, préempté par la métropole en 2019, concerté avec les habitants. Et donc il nous apparaît compliqué de dire que l'on va concerter un projet sur les boulevards si nous ne respectons pas la parole des habitants qui a été exprimée sur le projet Beaulieu puisque ses habitants voulaient un parking de proximité, notamment pour les mobilités douces.

Enfin, j'ai participé aux conseils de Bordeaux Métropole. J'ai vu d'ores et déjà que le rapport 2021 avait le nouveau logo de Bordeaux Métropole qui n'a pas fait ..... Les couleurs ont changé puisqu'il y a plus que du vert et du rose, un peu de jaune. Il n'y a plus les points des communes, je ne sais pas si c'est quelque chose de préfiguratif, en tout cas.

Et puis évidemment, l'année 2021, quelle belle nouvelle, a vu enfin le retour des maires, vous le savez, au bureau de Bordeaux Métropole, dont nous avons été éjectés. Donc les onze maires de Métropole Commune sont revenus au bureau pour discuter de façon sereine avec l'exécutif métropolitain sur tous les rapports qui sont donnés. Et je crois, quand on voit justement la ZFE, je ne parle évidemment pas des votes où la majorité métropolitaine a eu besoin des voix de Métropole Commune, mais quand on voit ces choses, on ne fera jamais rien sans les mairies et leurs maires en premier lieu. Et donc il est heureux que le nouveau pacte de gouvernance, même si certains l'ont regretté évidemment, fasse désormais une place à celles et ceux qui ont été démocratiquement élus par leurs concitoyens.

On en arrive à fin 2021, donc à un an et demi, puisque la métropole a commencé son mandat en juillet 2020, compte tenu de la crise à deux ans. Beaucoup de choses qui se font sur la métropole ont évidemment été votées sur la précédente mandature, le temps métropolitain étant un peu plus long, et nous verrons au fur et à mesure des années la différence qui séparera justement entre les belles annonces et les réalisations concrètes. On ne peut que souhaiter, comme je l'ai dit récemment, une métropole qui se porte bien puisque c'est ainsi qu'elle pourra être plus redistributrice et avoir plus de solidarité entre les communes. Il n'y a pas de vote, mes chers collègues, vous avez pris acte.

**M. BIMBOIRE** : Si vous permettez, Monsieur le Maire, quand même une remarque. À vous écouter, c'est vrai que tout ce qu'il y a de bien dans la nouvelle gouvernance, cela vient de la droite et pas forcément de la nouvelle gouvernance puisqu'effectivement, nous avons basculé et que c'est la gauche qui en soi dirige quand même. Et j'ai souvenance, quand je suis arrivé ici au niveau de mon mandat, d'un conseil où vous aviez les uns et les autres la défaite amère, et de l'intervention de M. GIRON au nom du conseil municipal où il nous avait quand même mis une couche, et pas des moindres, sur le fait qu'on allait mettre à mal la gouvernance, la cohérence politique, économique, et j'en passe, parce qu'il nous en avait mis quand même une sacrée couche. Et permettez-moi quand même de vous dire que le bilan, il est fait. Il sera également fait en 2022. Vous verrez que ce n'est pas simplement dû à l'ancienne mandature, mais au positionnement que nous avons pris les uns et les autres. Et certes, vous êtes ravi du nouveau pacte de gouvernance, comme quoi, les débats font parfois avancer les choses. Il y avait une cogestion, il y a aujourd'hui un nouveau pacte de gouvernance. Ça a l'air de vous plaire, cela arrange beaucoup de monde, et cela avance effectivement les débats au niveau politique. Ceci étant, tout ce qui risque de se passer dans les années 2022-2023 sera le fruit d'une analyse politique qui est plus de gauche que de droite, excusez-moi de vous dire, il me semble.

**M. LE MAIRE** : Ah, vos appartenances politiques. Je ne sais pas si jamais celui qui en a mis une couche... j'ai l'impression que vous n'aviez effectivement pas digéré cela, mais vous n'avez pas non plus été très aimable à cette époque-là. Monsieur GIRON va vous répondre. Vous avez le texte, oui, nous l'avons adopté en procès-verbal justement.

**M. GIRON** : Je ne veux pas en remettre une couche après le début de mandature. Ce que je peux dire, c'est que le multicouche en termes de gouvernance aujourd'hui est plus au niveau de la métropole ou même au niveau national et que les assemblages que vous avez faits montrent tous les jours, voire toutes les semaines, leurs limites, contrairement à ce qu'on peut considérer de Talence, qui ne fonctionne pas trop mal, même si évidemment il y a beaucoup de choses qu'on pourrait améliorer.

**M. LE MAIRE** : M. CAZABONNE.

**M. CAZABONNE** : Juste un mot, parce que j'ai entendu le maire parler effectivement du rôle très important des maires, parce qu'ils sont démocratiquement élus. J'allais dire comme Madame Mère, la mère de Napoléon, pourvu que cela dure.

**M. LE MAIRE** : J'ai envie de vous dire, mon cher collègue... Ah non, mais nous sommes là pour un rapport. M. BARDIN, je vous en prie.

**M. BARDIN** : Juste mes chers collègues, bonjour, bonsoir plutôt. J'ai beaucoup apprécié votre rapport d'activités de la métropole où vous vantez les mérites d'être président de la Commission finances pour avoir des informations très en amont et être au cœur des événements. Et ma question est : à quand une commission finances sur Talence présidée par un élu d'opposition ?

**M. LE MAIRE** : M. BARDIN, très bien, je vais vous répondre. Monsieur JOLIOT.

**M. JOLIOT :** Oui, moi c'était une préoccupation très talençaise, si je puis dire, c'est-à-dire que dans ce rapport est préconisé la mise en place d'une ligne de bus en prolongement de la Liane sur le cours Gallieni. Moi, je m'inquiétais de savoir quel impact sera celui de cette mise en place sur la circulation, sachant que pour sortir de Talence maintenant, c'est déjà compliqué, si cela l'est au niveau du cours Gallieni, par où nous allons sortir. Donc je pose la question.

**M. LE MAIRE :** Alors, j'aime beaucoup vos deux dernières interventions. D'abord, effectivement, Xavier, ma question depuis deux ans, c'est comment fait-on pour sortir de Talence, puisque nous avons un mur qui s'est dressé tout autour, entre des rues temporairement fermées, des mises à sens unique sans concertation. Je passe évidemment sur le stationnement payant qui a été fait sans aucune concertation des riverains talençais qui ont malheureusement le tort d'avoir le trottoir à Bordeaux. La question de la circulation et des jonctions démontre bien, et c'est ce que d'ailleurs dit justement Guillaume GARRIGUES, du mur de 2030. On sait qu'en 2030 quelques dizaines de kilomètres de pistes de vélo ne suffiront pas. L'absence de mode lourd, puisque le RER métropolitain, je rappelle, c'est quand même un objectif assez lointain, parce qu'il faut quand même rappeler qu'on ne sera pas à un train tous les quarts d'heure tout de suite. Et donc se pose la question de la qualité de vie en première couronne et en deuxième couronne. Aujourd'hui, il semble, mais c'est l'apanage d'autres villes, qu'il y ait comme des frontières qui se fassent et que surtout, on veuille détourner les gens. Alors, les gens qui sont dans les quartiers où il y a un championnat du monde de sens interdit, eux sont contents parce qu'ils voient disparaître des sens de circulation. Mais ceux qui ont besoin d'aller à Bordeaux, parce que je rappelle que ceux qui ont une voiture ne sont pas d'affreux pollueurs, mais parfois ont besoin de la voiture. On parlait de la ZFE tout à l'heure, j'ai été beaucoup sollicité par les gens qui travaillent de nuit pour lesquels, nous le savons, les transports en commun sont mécaniquement moins importants. On se pose beaucoup de questions. C'est de la contrainte. C'est comme cela que certains pensent la politique, ce n'est pas la mienne. Surtout, ce que l'on peut regretter, c'est que quand on parle de déplacement, on va bien au-delà des clivages politiques. Quand on fait un Est-Ouest dans des communes, il ne faut pas qu'on s'attache à l'étiquette politique du maire ou de ses majorités, mais simplement se poser la question : comment ne pas rendre la vie impossible aux gens ? Et je crois qu'aujourd'hui, la réalité de la première et encore pire de la deuxième couronne, c'est qu'on est en train d'avoir une dégradation radicale de la qualité de vie des gens qui sont venus là, qui ont besoin de se déplacer, y compris en voiture. Je l'ai fait remarquer, sur les boulevards, désormais, il y a certaines barrières. Vous avez parlé du cours Gallieni, la barrière de Pessac est désormais embouteillée sept jours sur sept, quasiment 24h sur 24. Mais il paraît que la circulation s'évapore, donc encore un peu de patience et vous devriez voir les gouttelettes retomber en pluie fine.

Et pour répondre à Christian, en le saluant puisqu'évidemment cette... Christian, je suis là. J'ai beaucoup aimé cette petite pique très drôle. D'abord, de te rappeler que le prochain groupe de travail finances se réunira le 21 novembre et... le 17 novembre là-dessus, et si tu as bien entendu Christian, nous avons fait partie de groupes de travail aussi.

Il y a la commission finances, mais tu as dû oublier le groupe de travail Rocade par exemple, tu as dû oublier le groupe de travail Mobilités, par exemple. La mobilité a fait l'objet d'un groupe de travail, preuve qu'il peut y avoir un... le boulevard fait partie d'un groupe de travail. Preuve qu'on peut travailler dans des éléments de groupes de travail et de façon transpartisane.

Et puis pour répondre à mon cher collègue David BIMBOIRE, je crois que c'est la raison qui est revenue. À un moment ou à un autre que la majorité métropolitaine soit passée dans une alliance multicolore – rose, verte, rouge et plus si affinités, enfin rouge pas trop, mais enfin, bref, cela dépend de la couleur du rouge, vermeille, nous allons l'appeler comme cela – c'est un fait incontestable. Mais les onze maires qui ont été démocratiquement élus avec leurs équipes, elles, les gens ont voté pour ces équipes. C'est le cas de Talence, c'est cela la démocratie. Et c'est surtout que je pense viscéralement que c'était une erreur et que, Charley l'a un peu rappelé, que penser d'une majorité qui a besoin des voix de son opposition pour passer ? Est-ce qu'on imagine aujourd'hui un maire ici dire à l'opposition : « Est-ce que vous pouvez voter le budget avec moi s'il vous plaît ? Est-ce que vous pouvez voter tel ou tel élément ? » On voit bien, mais peut-être que cela ne durera pas, que sur un certain nombre de projets, mais c'est assumé par l'exécutif métropolitain aujourd'hui puisque le premier vice-président attaque en justice une décision prise par le président de Bordeaux Métropole, nous verrons bien quelle est la solidité. Ce que je crois, en revanche, c'est que la métropole doit surtout s'occuper de ce pour quoi elle a été créée, c'est-à-dire de l'aménagement du territoire. Isabelle a donné, à juste titre, d'autres éléments des politiques supra communales, comme le logement ou tout un tas de choses, et surtout ne pas se perdre, comme nous la voyons aujourd'hui, à aller s'occuper de tout et n'importe quoi. La métropole a tendance à vouloir s'occuper de tout et quand elle s'occupe de tout, elle va s'en occuper mal. Et surtout, on ne fera rien sans les maires, et cela, quelle que soit leur appartenance politique. J'observe toutefois qu'un grand nombre de maires, y compris de couleur politique que vous soutenez, mon cher collègue, se sont complu dans la cogestion pendant près de 50 ans, preuve que ce n'était pas si mal que cela finalement. Mais nous verrons les actes. En 2026, nous verrons s'il y a un grand lendemain et nous jugerons. Comme je l'ai dit tout à l'heure, moi, je ne souhaite que la réussite de la métropole. Il n'est pas question de se mettre dans des postures politiciennes. Ce n'est pas la façon dont je fais la politique et ce n'est pas la façon dont nous conduisons les débats ici. Merci, mes chers collègues pour ce débat intéressant. Le numéro quatre.

## **DÉLIBÉRATION**

### **Monsieur le Maire expose :**

« L'article 40 de la Loi Chevènement du 12 juillet 1999 dispose que le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale adresse chaque année avant le 30 septembre au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement.

Le texte prévoit également la communication de ce document en séance publique du Conseil Municipal, séance au cours de laquelle les délégués communautaires sont entendus.

Ce rapport est consultable sur le site internet dédié <http://rapportactivite.bordeaux-metropole.fr/> et peut être téléchargé par chaque conseiller municipal.

Le Conseil Municipal prend acte de la communication du rapport d'activité de Bordeaux Métropole joint à la présente et entend les Conseillers Métropolitains.»

Reçu en Préfecture le 16/11/2022

#### **N° 4 – Rapport des administrateurs sur les Sociétés Publiques Locales**

**M. LE MAIRE** : Alors, je vais vous proposer vraiment de faire très vite parce qu'on l'a chaque année. Et puis nous ne pouvons pas dire que la ville de Talence soit très impliquée par rapport à la Fab, de façon... vis-à-vis de son processus de ville et donc de façon opérationnelle.

Je pense que vous avez lu avec beaucoup d'attention ce rapport. Si vous en avez des questions... c'est intéressant, mais disons que cela nous concerne moins puisque c'est plutôt un aménageur du territoire et c'est un peu moins le cas sur Talence. Est-ce qu'il y a des questions sur le débat ou je propose de passer directement ? Cela vous va ? Vous prenez acte ? Parfait, merci.

### **DÉLIBÉRATION**

**Monsieur le Maire expose :**

«La loi du 28/05/2010 et l'article 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales précisent que les administrateurs publics des Sociétés d'Économie Mixte doivent réaliser et présenter, au moins une fois par an, un rapport à leur assemblée délibérante.

C'est dans ce cadre que l'Assemblée spéciale de la SPL la FAB s'est tenue le 29 septembre dernier concernant l'adoption du rapport annuel présenté au titre de l'exercice 2021.

En conséquence, après débats, il vous est proposé de prendre acte du rapport présenté au titre de l'exercice 2021 de la SPL "La FAB".»

Le Conseil prend acte du présent rapport.  
Reçu en Préfecture le 16/11/2022

#### **N° 5 – Contrat d'engagement de la Ville de Talence – Mutualisation - Révision des niveaux de service**

**M. LE MAIRE** : Oui, alors je vous rappelle que par délibération de 2018, nous avons autorisé la mutualisation uniquement et uniquement celle du numérique et des systèmes d'information à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019. On s'est accordé très régulièrement pour dire que c'était une décision qui avait permis à Talence de passer vraiment et de franchir un point important dans la qualité de son équipement, dans le renouvellement de son équipement, dans la modernisation de son équipement. Comme je vous l'ai dit et comme nous avons eu l'occasion souvent de le dire, il n'est pas prévu de nouvelles mutualisations. J'entends d'ailleurs beaucoup de maires, quelle que soit leur étiquette politique, qui parfois regrettent un certain nombre de points de mutualisation puisque les prix qu'ils payent ne sont pas au rendez-vous. En tout cas, moi, j'ai entièrement confiance dans les services de la Ville pour mener à bien l'ensemble de nos missions, la partie informatique, vous le saviez, posait problème. Ce contrat d'engagement, vous le voyez, a permis d'ajuster le périmètre du numérique. En termes de

financier, nous avons notamment la création de l'espace numérique pour la maison France Services, la mise en place d'une plateforme active et la poursuite du déploiement des matériels informatiques dans les écoles, n'est-ce pas mon cher collègue, près de 19 000 € supplémentaires par an et également l'installation du Wi-Fi au dôme qui, je crois, était attendu depuis de très nombreuses années. Et donc nous avons les impacts là-dessus et donc vous avez... j'ai juste quelque chose à vous dire, je crois que dans le... non, pas du tout. Le montant c'est bien de 39 774 €, puisqu'il y avait eu une petite correction de quelques centaines d'euros, 39 774 €.

Ce rapport appelle-t-il des commentaires de votre part, mes chers collègues ? Je n'en vois pas. Des abstentions ? Des votes contre ? Alors il est adopté, merci.

## DÉLIBÉRATION

### **Monsieur le Maire expose :**

« Dans le cadre de la mutualisation du domaine du numérique et des systèmes d'informations qui a débuté au 1<sup>er</sup> janvier 2019, le contrat d'engagement prévoit la possibilité de faire évoluer chaque année, à la hausse ou à la baisse, les niveaux de service souhaités par la collectivité.

C'est dans ce cadre que chaque année, le conseil municipal est amené à se prononcer sur les révisions de niveaux de service qui ont pour but de tenir compte des nouveaux projets numériques initiés par la ville au cours de l'année.

Pour cette année 2022, la logique est la même avec une actualisation nécessaire de notre contrat d'engagement avec Bordeaux Métropole et, par voie de conséquence, une révision de l'attribution de compensation à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Parmi les projets menés en 2022, on peut notamment recenser la poursuite de déploiement du matériel numérique dans les écoles, la mise en place d'une solution numérique d'accueil des usagers à l'hôtel de ville, l'extension du wifi à la population sur plusieurs sites municipaux, ou encore la dématérialisation des convocations du Conseil Municipal.

Sur la partie financière enfin, à compter de l'exercice 2023, l'attribution de compensation de la commune de Talence à verser à Bordeaux Métropole sera ainsi majorée de 39 774 € sur la partie fonctionnement (ACF) et de 33 262 € sur la partie investissement (ACI), soit pour l'ensemble du domaine du numérique et système d'informations un impact annuel de 73 036 € pour un montant total de 1 295 626 €.

Enfin, le calcul au prorata temporis des révisions de niveaux de service implique également un remboursement au titre du fonctionnement de la commune à Bordeaux Métropole d'un montant de 25 091 € et un remboursement au titre des investissements de 18 914 €.

Ces derniers montants seront versés à Bordeaux Métropole selon les modalités prévues par la convention de remboursement annexée à la présente délibération.

Ceci étant exposé, je vous demande de bien vouloir :

- adopter les dispositions évoquées dans la présente délibération,
- m'autoriser à signer l'avenant à la convention de création de services communs, la convention de remboursement ainsi que tous les documents et actes nécessaires à l'exécution de cette délibération.»

ADOPTÉ PAR 43 VOIX POUR  
Reçu en Préfecture le 16/11/2022

## **N° 6 – Dénomination d'une voie municipale « Allée Samuel Paty »**

**M. LE MAIRE :** Cela tombe bien puisque la secrétaire, par ailleurs présidente du conseil communal, s'était chargée de faire la concertation. Je voudrais vous rappeler, mais nous en avons discuté ensemble, et d'ailleurs depuis, l'actualité nous a démontré la hausse spectaculaire des atteintes à la laïcité selon différentes remontées qui ont été faites et communiquées notamment par le gouvernement. J'ai le grand plaisir, mais je vous en avais déjà parlé, de vous inviter donc samedi prochain pour dénommer cette voie, qui était une voie ni végétalisée ni très avenante entre une résidence privée et l'école Georges Lasserre. Vous l'avez peut-être vu, ces derniers jours nous avons opéré l'ensemble des travaux de voirie et de consolidation de l'ensemble des structures, et puis, au printemps, Mme RONDEAU plantera des fruitiers. Nous avons demandé spécialement pour toi Denise un pied de jasmin, qui sera étoilé, évidemment. Je voudrais – parce que c'est quand même sérieux – rappeler qu'il est du devoir de la ville, des villes, d'honorer cet homme, mais surtout son œuvre et la lutte contre toute forme d'obscurantisme, puisque cet homme avait été assassiné le 16 octobre 2020.

Je voudrais vous dire aussi en remerciant vraiment, très sincèrement, très sérieusement, toutes les équipes municipales, éducatives, qui depuis de nombreuses semaines, les équipes du conseil communal, ont concerté, ont débattu. Le nom n'a pas fait débat, mais pour arriver à ce résultat-là en quelques mois, c'est la preuve que tout le monde s'est mobilisé, s'est retroussé les manches pour qu'on puisse appeler cette allée. En plus je trouve le terme plutôt joli, une allée, une promenade, quasiment, mais bon, cela fait quelques... même pas un hectomètre, donc c'est plutôt une allée Samuel Paty.

Et donc nous l'inaugurons samedi prochain à midi, vous avez reçu les convocations. Sachez, comme je vous l'avais dit, que tous les directeurs et directrices d'écoles, d'enseignement, le conseil municipal des enfants, toutes les personnes évidemment qui voudront se joindre à nous, vous êtes les bienvenus, pour être, je l'espère, avec un peu moins de pluie que prévu, mais pour pouvoir inaugurer ce nom de rue qui, je vous le rappelle, a obtenu, ce n'était pas obligatoire, mais c'est évidemment très moralement... là-dessus... l'accord de la famille pour que l'on puisse dénommer cette allée ainsi. M. BIMBOIRE.

**M. BIMBOIRE :** Je tenais bien évidemment à valider, Monsieur le Maire, vos propos. Je pense qu'il est pertinent de rendre hommage au professeur d'histoire et de géographie Samuel Paty, âgé de 47 ans, et violemment assassiné et décapité le 16 octobre 2020 par la folie d'un homme radicalisé et islamisé. Cet acte barbare porte atteinte aux valeurs républicaines de la France, base de notre démocratie, de la laïcité et surtout de l'esprit critique où la pensée et la raison portent un idéal humain.

Cette pensée fut sienne et en enseignant la pluralité des idées et des croyances, il est mort sous le joug d'un obscurantisme et communautarisme qu'il faut combattre et dénoncer. C'est lui rendre hommage que de nommer une voie à Talence à son nom et affirmer ainsi notre soutien à l'ensemble du corps enseignant et au fait de mémoire afin qu'un tel acte ne puisse plus se reproduire.

**M. LE MAIRE** : Je ne retire pas un mot de ce que vous venez de dire mon cher collègue. On est tous et toutes, nous aussi élus de la République, les défenseurs de cette laïcité qui est un bien exceptionnel, tellement exceptionnel qu'il nous appartient désormais de le préserver, hélas, et qui fait singulièrement la force de notre démocratie. Donc, ce n'est qu'un geste symbolique, mais qui rappellera, évidemment, puisque l'allée expliquera pourquoi le nom de cet homme, de manière à ce que son nom puisse survivre aux jogs de l'actualité. En tout cas, merci pour votre intervention, mon cher collègue.

**M. LE MAIRE** : Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Pour à l'unanimité ? Je vous remercie.

**Mme CHADEBOST** : Je voulais juste rajouter Monsieur le Maire, je vais me permettre, d'abord de dire que les enseignants du groupe scolaire Lasserre ont été absolument ravis de pouvoir choisir à nos côtés le nom de Samuel Paty. Ils en sont très fiers. Et rajouter aussi qu'avec le service de Sophie RONDEAU, ce sont les élèves du groupe scolaire Georges Lasserre qui participeront aux plantations des arbres au printemps.

**M. LE MAIRE** : Au printemps, exactement. Merci beaucoup.

### **DÉLIBÉRATION**

**Monsieur le Maire expose :**

« La voie située entre la rue Michel SLITINSKY et la rue LASSERRE a été entièrement rénovée en octobre 2022. Sa proximité immédiate de l'école Georges Lasserre nous invite à nommer cette voie en lien avec cet établissement scolaire. Le nom de Samuel Paty, professeur d'histoire-géographie assassiné par un terroriste le 16 octobre 2020, s'impose naturellement.

C'est d'abord un hommage à l'enseignant qui avait à cœur d'apprendre à ses élèves la liberté d'expression, l'ouverture d'esprit, un esprit critique dans la plus pure tradition des Lumières et, plus tard, des hussards noirs de la République, des enseignements dispensés avec courage, parfois sous la menace.

C'est aussi l'affirmation du soutien qu'affirme la ville de Talence aux équipes enseignantes, aux directions des écoles et à l'ensemble du personnel concourant à cette mission fondamentale qu'est l'éducation de nos enfants.

C'est enfin un avertissement, contre toutes les formes de radicalisation, contre l'obscurantisme et le communautarisme.

Ceci étant exposé et après avoir obtenu bien évidemment l'accord de la famille, je vous propose de nommer la voie située entre la rue Michel SLITINSKY et la rue LASSERRE « Allée Samuel Paty » »

ADOPTE PAR 43 VOIX POUR  
Reçu en Préfecture le 16/11/2022

### **N° 7 – Réhabilitation du Groupe Scolaire Albert CAMUS – Composition de la commission d'Appel d'Offres – Informations**

**M. LE MAIRE** : Alors, vous devez prendre acte. Parce qu'en fait, c'est tout simplement l'application du règlement intérieur. Je vous rappelle que Mme ARMITAGE a démissionné et que le règlement intérieur des commissions d'appels d'offres, ainsi va la loi, ne prévoit l'hypothèse du remplacement que d'un titulaire venant à cesser d'exercer ses fonctions, et

donc le suppléant n'est pas le suppléant d'un titulaire, mais le suppléant d'une liste. Donc dans l'hypothèse où la liste ne comporterait plus de suppléant, le siège resterait vacant. C'est la raison pour laquelle le siège de remplaçant de Mme ARMITAGE ne sera pas remplacé, conformément au règlement de la commission d'appel d'offres. Je voudrais quand même vous rappeler, et il participe avec une grande assiduité, que M. Christian BARDIN représente l'opposition et donc participe évidemment toujours à cette commission d'appel d'offres. Il n'y a pas de débat, mais si vous avez des questions, c'était juste d'un point de vue juridique.

## DÉLIBÉRATION

### **Monsieur le Maire expose :**

« Je vous rappelle que par délibération n°6 du 9 novembre 2020, reçue en Préfecture le 12 novembre 2020, le conseil municipal a notamment procédé, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres à voix délibérative de la Commission d'appel d'offres propre à l'opération de réhabilitation du Groupe Scolaire Albert CAMUS, dont j'assume la présidence (ou mon représentant), en tant qu'autorité habilitée à signer les marchés publics passés selon une procédure formalisée dont la valeur estimée hors taxe prise individuellement est égale ou supérieure aux seuils européens :

- Mme Frédérique FABRE-TABOURIN	Titulaire
- M. Patrick DUART	Titulaire
- M. François JESTIN	Titulaire
- Mme Sophie RONDEAU	Titulaire
- M. Christian BARDIN	Titulaire

et

- M. Jean-Jacques BONNIN	Suppléant
- Mme Isabelle BALLIGAND	Suppléante
- M. Vincent BESNARD	Suppléant
- Mme Isabelle RAMI	Suppléante
- Mme Florie ARMITAGE	Suppléante

Suite à la démission de Mme Florie ARMITAGE de son mandat de conseillère municipale, son siège de suppléante de la Commission d'appel d'offres propre à l'opération de réhabilitation du Groupe Scolaire Albert CAMUS se trouve vacant.

Considérant le règlement intérieur relatif au fonctionnement de la Commission d'appel d'offres dont le conseil municipal a pris acte et que cette nouvelle composition de la CAO continuera de préserver le respect du principe de la représentation proportionnelle en son sein conformément aux prescriptions de l'article L. 2121-22 du CGCT, les membres du conseil municipal sont donc informés que la commission d'appel d'offres propre à l'opération de réhabilitation du Groupe Scolaire Albert CAMUS va être composée d'un nombre de membres suppléants qui n'est plus en nombre égal à celui des membres titulaires.

Le conseil municipal prend acte.

Enfin, le règlement intérieur relatif au fonctionnement de la Commission d'Appel d'Offres est de nouveau joint à la présente délibération. Pour information, ledit règlement intérieur a été modifié en page 12 concernant la méthode d'analyse des offres et de leur appréciation qui a été affinée. Tous les membres des différentes commissions d'appel d'offres ont validé cette évolution et signé le document. »

Reçu en Préfecture le 16/11/2022

### **8 – Exercice budgétaire 2022 – Budget Principal - Décision modificative N° 1**

**M. JESTIN :** Il s'agit d'une délibération habituelle en cette période d'année, souvent avec uniquement des jeux d'écritures. Là, elle mérite peut-être qu'on l'on prenne quelques minutes

supplémentaires. Un certain nombre de dépenses viennent se rajouter à notre budget primitif. En section de fonctionnement, côté dépenses, des charges à caractère général, nous augmentons de 100 000 € pour pouvoir payer nos factures énergie. Pour le chapitre 0.12, les charges de personnel avec un rajout de 600 000 €, essentiellement lié à la hausse du point d'indice qui évidemment n'était pas prévisible au mois de janvier, lorsque nous avons présenté le budget. Des charges exceptionnelles, avec une petite augmentation de 60 000 € dans le cadre d'une négociation que nous avons en cours. Et sur le chapitre 0.23, un virement à la section d'investissement qui consiste à virer ce qu'il nous reste des recettes que je vais détailler juste après, à savoir 550 000 €.

Du côté des recettes en fonctionnement, un remboursement de l'Urssaf sur les indemnités inflation qui avaient été versées en début d'année à hauteur de 50 000 €. Une hausse des produits de services, domaines et ventes diverses qui sont essentiellement liés à des paiements de chantier, d'occupation du domaine public sur des chantiers de la ville. Et puis le chapitre 73, qui augmente de 500 000 € concernant les impôts directs locaux et de 460 000 € concernant la taxe additionnelle aux droits de mutation, vous le savez, nous le déclinons systématiquement, nous sommes toujours plutôt prudents sur ce chapitre.

Du côté de la section d'investissement, la concrétisation d'une délibération que nous avons présentée en septembre avec une somme de 1 100 000 € pour potentiellement acheter une maison sur l'îlot Pierre Curie. Sur le chapitre 45.41, des travaux que nous avons effectués d'office sur un péril Rue de la Liberté au nord de la commune avec une maison qui menaçait de s'effondrer. Donc nous avons lancé les choses et donc nous inscrivons la dépense correspondante, et évidemment, nous irons la rechercher, et d'ailleurs, vous aurez l'écriture en recettes. Il y a des immobilisations corporelles que nous allons également retrouver en recettes, donc je ne les détaille pas. Pour les recettes de la section d'investissement, du FCTVA à hauteur de 200 000 €, le chapitre 13 qui est la contrepartie des 54 000 € dont je parlais et le chapitre 45.42 qui est également la contrepartie de l'opération Rue de la Liberté à hauteur de 8 700 €. Et il reste le virement de la section d'investissement dont je vous ai parlé en fonctionnement, à hauteur de 550 000 €, ce qui nous fait donc l'intégralité des postes que je viens de développer avec les explications correspondantes.

**M. LE MAIRE :** Merci beaucoup. Je voudrais juste vous signaler, comme pour les décisions du budget, mais je le dis notamment à notre nouvelle collègue, qu'il faudra... le document circulera après le vote de la délibération puisque chacun doit nommément apposer sa signature manuscrite sur le document. Mais y a-t-il des questions ? Mme RAMI.

**Mme RAMI :** Alors, je fais écho au plan de sobriété énergétique que vous avez présenté au précédent conseil municipal, avec en visée le fait que nos consommations d'énergie allaient fortement augmenter, tant en consommation qu'en budget. Donc moi j'avais le chiffre de mémoires de 4,5 millions d'euros. C'est cela, en prévisionnel sur la fin de l'année, en atterrissage 2022 ?

**M. JESTIN :** Non, c'était un atterrissage 2023. C'était une augmentation des prix d'à peu près 3 millions sur l'année 2023. Là, l'augmentation sur 2022 est plutôt de 20 à 25 %, donc nous sommes sur une somme de 100 000, 200 000 €, c'est pour cela qu'il nous en manquait un

tout petit peu sur cet exercice-là. Après, il conviendra de voir également comment la déclinaison des annonces gouvernementales se passera pour 2023. Nous restons quand même des choses qui restent à éclaircir.

**Mme RAMI** : D'accord, donc vous êtes quand même sur la fourchette basse prévisionnelle fin 2022 à 100 000 € ?

**M. JESTIN** : Oui, c'est pour 2022. Pour le budget 2023, quand je saurai l'écrire, nous vous le dirons.

**Mme RAMI** : Merci. Faites une commission, on en discute.

**M. LE MAIRE** : Je propose de créer un groupe de travail sur les commissions.

**M. JESTIN** : Elle a lieu le lundi 21. On abordera ce sujet-là à 17h, salle du premier étage.

**M. LE MAIRE** : Il y a toujours l'excellent groupe de travail énergie, ma chère collègue, co-pilote notamment par Mme BALLIGAND, Sophie RONDEAU et d'autres élues auquel vos lumières basse consommation seront les bienvenues. Et donc juste pardon de corriger un tout petit détail dans votre... dans ce que vous avez dit, nous augmentons... nous ne prévoyons pas d'augmentation de la consommation. En revanche, nous prévoyons une augmentation de la facture. On va même essayer de diminuer, comme nous nous l'étions donné, de 10 à 15 % la consommation globale. On va dire que l'automne nous aide dans un premier temps sur 2022, mais nous verrons la prochaine fois. Par contre, nous aurons forcément une augmentation, mais nous visons une diminution des kilowatts consommés. D'autres questions ? Mme QUÉLIER, je vous en prie.

**Mme QUÉLIER** : Juste un détail. M. JESTIN, tout à l'heure, j'ai cru entendre pour un achat potentiel de la maison de la rue Curie. Est-ce que cela veut dire que ce n'est pas fait ?

**M. JESTIN** : Alors si j'ai dit le mot « potentiel », il faut le retirer. C'était une erreur de langage. C'est bien pour l'achat correspondant à la délibération que nous avons présentée au mois de septembre. Retirez le mot potentiel.

**M. LE MAIRE** : Très juste remarque ma chère collègue. L'achat quasiment certain, mais vous savez, tant que ce n'est pas signé, il faut être prudent. Y a-t-il d'autres remarques ? Non ? Je vous demande vos votes, s'il vous plaît. Pour à l'unanimité ?

**Mme RAMI** : Non, nous c'est NPPV.

**M. LE MAIRE** : Ah, je ne sais pas, moi, vous savez, moi je donne toujours le droit d'évoluer, vous le savez, en dehors des dogmes. Alors NPPV, pour Talence en transition, dans son intégralité ? Très bien. Talence debout ? Abstention. Et Nouvel Esprit Talence ?

**Mme QUELIER** : NPPV.

**M. LE MAIRE** : Très bien. Et donc le groupe majoritaire vote pour. Merci beaucoup.

## DÉLIBÉRATION

**Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Finances, expose :**

« Les sommes votées au Budget Primitif 2022 doivent être modifiées comme suit :

**Section de fonctionnement :**

Dépenses

- Chapitre 011 « charges à caractère général »

En raison notamment du contexte international, les coûts de l'énergie sont en forte augmentation. Afin de pouvoir régler ce surcoût de dépenses énergétiques, une somme de 100 000 € doit être créditée à l'article 60612 « Energie – Electricité ».

- Chapitre 012 « charges de personnel, frais assimilés »

Pour faire face à la hausse de l'inflation, le point d'indice de la fonction publique a été revalorisé de 3,5% au 1<sup>er</sup> juillet 2022. L'impact de cette mesure pour notre collectivité est estimé à 600 000 € (sur l'exercice 2022). Ce montant doit être crédité aux articles 64111 « Personnel titulaire - Rémunération principale » pour 420 000 € et 64131 « Personnel non titulaire - Rémunérations » pour 180 000 €.

- Chapitre 67 « charges exceptionnelles »

Dans l'éventualité où la Ville devait indemniser un commerçant dans le cadre de la requalification du quartier de Thouars, il est nécessaire d'ajouter des crédits à hauteur de 60 000 € à l'article 678 « Autres charges exceptionnelles ».

- Chapitre 023 « virement à la section d'investissement »

Afin de participer au financement des dépenses d'investissement détaillées ci-après, une partie des recettes dégagées sur la section de fonctionnement doit être transférée à la section d'investissement à hauteur de 550 000 €. Cette somme doit donc être inscrite à l'article 023 « virement à la section de fonctionnement ».

Recettes

- Chapitre 013 « Atténuation de charges »

Les indemnités inflation versées en début d'année à certains agents de la collectivité (100 €) ont fait l'objet d'un remboursement par l'URSSAF. 50 000 € peuvent donc être inscrits à l'article 6459 « remboursement charges sécurité sociale et prévoyance ».

- Chapitre 70 « produits service, domaine et ventes diverses »

Pour équilibrer les dépenses supplémentaires de la section de fonctionnement, les crédits inscrits au compte 70323 « redevance d'occupation du domaine public communal » peuvent être augmentés de 300 000 €, les recettes réelles supplémentaires constatées à ce jour atteignant ce montant.

- Chapitre 73 « impôts et taxes »

Les crédits inscrits au compte 73111 « Impôts directs locaux » peuvent être augmentés de 500 000 €, le montant notifié par l'Etat étant supérieur aux crédits initialement prévus au budget primitif.

Le marché de l'immobilier étant par ailleurs toujours dynamique en 2022, les crédits inscrits au compte 7381 « Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière » peuvent être abondés de 460 000 €.

### **Section d'investissement :**

#### Dépenses

- Chapitre 21 « immobilisations corporelles »

Dans le cadre du projet de construction d'un équipement culturel, une acquisition foncière doit être effectuée rue Pierre Curie. A cette fin 1 100 000 € doivent être inscrits à l'article 2138 « Autres constructions ».

- Chapitre 4541 « travaux effectués d'office pour le compte de tiers--Dépenses »

Suite à un état de péril constaté 23 rue de la Liberté, des travaux de mise sécurité du site ont été réalisés par la ville pour le compte du propriétaire défaillant. Lors du conseil municipal du 18 novembre 2021, une somme de 77 300 € avait été inscrite pour prendre en charge ces travaux. Un complément de travaux de 8 700 € a été rendu nécessaire afin de parfaire l'achèvement des travaux de confortement. L'intégralité de cette somme fera l'objet d'une mise en recouvrement auprès du propriétaire. Cette somme doit donc être inscrite à l'article 454106 « Travaux effectués d'office pour le compte de tiers - Dépenses péril imminent 23 rue de la Liberté TALENCE ».

- Chapitre 13 « immobilisations corporelles »

Sur l'exercice 2021, une subvention de 54 000 € concernant la relance de la construction durable a été encaissée sur une imputation comptable erronée. Afin de régulariser cette écriture comptable, il faut dans un premier temps annuler cet encaissement en constatant une dépense sur le compte utilisé. De ce fait il est nécessaire d'inscrire 54 000 € au compte 1311 « Subvention d'investissement rattachées aux actifs amortissables-Etat et établissements nationaux ».

#### Recettes

- Chapitre 10 « dotations, fonds divers et réserves »

Pour équilibrer les dépenses de la section d'investissement inscrites à cette décision modificative, les crédits inscrits au compte 10222 « Fonds de compensation de la TVA » peuvent être augmentés de 200 000 €, le montant notifié par l'Etat étant supérieur au crédit inscrit au budget primitif.

- Chapitre 13 « immobilisations corporelles »

Afin de procéder à la régularisation comptable, en recette, de la subvention de 54 000 € concernant la relance de la construction durable, il faut inscrire cette même somme au compte 1321 « Subvention d'investissement rattachées aux actifs non amortissables-Etat et établissements nationaux ».

Le projet de réhabilitation du stade nautique a bénéficié d'un subventionnement de Bordeaux Métropole dans le cadre du soutien à la politique de la Ville à hauteur de 350 000 €. Cette somme doit être inscrite à l'article 1326 « Subvention non transférable autres EPL ».

- Chapitre 4542 « travaux effectués d'office pour le compte de tiers-Recettes »

Le montant des travaux supplémentaires liés au péril imminent constaté 23 rue de la Liberté sera mis en recouvrement auprès du propriétaire. La somme inscrite en recettes équilibre celle inscrite en dépenses soit 8 700 €. Cette somme doit donc être inscrite à l'article 454206 « Travaux effectués d'office pour le compte de tiers - Recettes péril imminent 23 rue de la Liberté TALENCE ».

- Chapitre 021 « virement de la section d'investissement »

Les 550 000 € dégagés par la section de fonctionnement doivent être inscrits à l'article 021 « virement de la section de fonctionnement ».

Je vous propose donc aujourd'hui d'adopter les écritures budgétaires modificatives suivantes :

**Section de fonctionnement :**

COMPTES	DEPENSES	RECETTES
Chapitre 011/Fonction 020/article 60612 (opération TA107O018) <i>Energie - Electricité</i>	100 000,00 €	
Chapitre 012/Fonction 020/article 64111 (opération TA107O010) <i>Personnel titulaire - Rémunération principale</i>	420 000,00 €	
Chapitre 012/Fonction 020/article 64131 (opération TA107O010) <i>Personnel non titulaire - Rémunérations</i>	180 000,00 €	
Chapitre 67/Fonction 020/article 678 (opération TA107O008) <i>Autres charges exceptionnelles</i>	60 000,00 €	
Chapitre 023/Fonction 01/article 023 (opération TA107O008) <i>Virement à la section d'investissement</i>	550 000,00 €	
Chapitre 013/Fonction 01/article 6419 (opération TA107O010) <i>Remboursements rémunérations personnel</i>		50 000,00 €
Chapitre 70/Fonction 822/article 70323 (opération TA107O005) <i>Redevance d'occupation domaine public communal</i>		300 000,00 €
Chapitre 73/Fonction 01/article 73111 (opération TA107O011) <i>Impôts directs locaux</i>		500 000,00 €
Chapitre 73/Fonction 01/article 7381 (opération TA107O011) <i>Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière</i>		460 000,00 €

**Section d'investissement :**

COMPTES	DEPENSES	RECETTES
Chapitre 21/Fonction 824/article 2138 (opération TA107O032) <i>Autres constructions</i>	1 100 000,00 €	
Chapitre 4541/Fonction 110/article 454106 (opération TA107O004) <i>Travaux effectués d'office pour le compte de tiers - Dépenses péril imminent 23 rue de la Liberté TALENCE</i>	8 700,00 €	
Chapitre 13/Fonction 01/article 1311 (opération TA107O014) <i>Subvention d'investissement rattachées aux actifs amortissables-Etat et établissements nationaux</i>	54 000,00 €	
Chapitre 10/Fonction 01/article 10222 (opération TA107O012)		200 000,00 €

<i>Fonds de compensation de la TVA</i>		
Chapitre 13/Fonction 01/article 1321 (opération TA107O014) <i>Subvention d'investissement rattachées aux actifs non amortissables-Etat et établissements nationaux</i>		54 000,00 €
Chapitre 13/Fonction 413/article 1326 (opération TA107O014) <i>Subvention non transférable autres EPL</i>		350 000,00 €
Chapitre 4542/Fonction 110/article 454206 (opération TA107O004) <i>Travaux effectués d'office pour le compte de tiers - Recettes péril imminent 23 rue de la Liberté TALENCE</i>		8 700,00 €
Chapitre 021/Fonction 01/article 021 (opération TA107O009) <i>Virement de la section de fonctionnement</i>		550 000,00 €

»

Adopté par 34 VOIX POUR  
1 ABSTENTION (M. JOLIOT -Talence Debout !)  
8 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE (Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC - Talence en transition  
Mme QUELIER - Nouvel esprit Talence)

Reçu en Préfecture le 16/11/2022

## 9 – Subvention exceptionnelle à l'association des Commerçants de la Barrière de Pessac

**M. JESTIN :** C'est une délibération que nous avons déjà vu passer par le passé. Vous le savez, la situation particulière du cours Gallieni qui est complètement sur le territoire de Bordeaux nous empêche de pouvoir mettre en place des illuminations et donc nous accompagnons l'association des commerçants au travers de cette petite subvention afin qu'elle puisse continuer à développer cette possibilité d'illumination sur ce cours Gallieni.

**M. LE MAIRE :** Y a-t-il des questions ? Mme RAMI ?

**Mme RAMI :** Toujours pareil, par rapport au plan de sobriété que vous aviez présenté, il y avait des actions en faveur de l'éclairage, notamment des illuminations de Noël. Donc là, cette subvention qui va être complétée, j'imagine, de la part de Bordeaux aussi, puisque de mémoire, il me semble que quand même, sur cette barrière, un quart concerne Talence et les trois quarts Bordeaux. La répartition, elle est comme cela, non ?

**M. JESTIN :** Non, c'est 100 % Bordeaux.

**M. LE MAIRE :** On est sur le trottoir de Bordeaux.

**Mme RAMI :** OK. Le montant de la subvention, il ne bouge pas. Par contre, au niveau des illuminations, est-ce que vous allez discuter avec des commerçants pour voir comment réduire un peu quand même la consommation des illuminations ?

**M. LE MAIRE** : Donc les consommations, ce sont des décorations qui sont mises notamment par la ville de Bordeaux aussi. Ce que je voulais vous dire, c'est qu'il n'est pas juste de dire que ce n'est que pour... non, mais je voudrais le spécifier, parce qu'on pourrait se dire que ces 2 500 € d'éclairage, en fait, il faut bien comprendre que la grosse partie de cette subvention que l'on vote chaque année, qui donc est stable cette année, est plutôt pour les animations de la barrière de Pessac au cours du mois de décembre. J'ai discuté, ainsi que d'autres, avec le président de l'association des commerçants, M. Joël VALLÉE, pour ne pas le citer, qui évidemment s'est engagé à être dans l'effort général puisque Bordeaux, Talence, tout le monde fait la même chose d'un point de vue sobriété énergétique. Par contre, les décorations sont liées au réseau bordelais, donc forcément seront ajustées aux décisions prises par Monsieur le Maire de Bordeaux. Mme QUÉLIER.

**Mme QUÉLIER** : Oui, même si ce n'est pas une somme énorme, enfin, c'est 2 500 €. Moi je regrette toujours effectivement de ne pas avoir un minimum d'informations sur le pourquoi cette somme, sur à quoi elle servira. Et notamment, moi cela m'a frappé aussi quand j'ai lu cette délibération, le fait que cela comprenne les illuminations, alors qu'on avait parlé la dernière fois de les réduire. Et je ne comprends pas, alors éclairez-moi là du coup, s'il vous plaît, ces illuminations, c'est quoi ? Ce sont les illuminations des magasins ? Donc pourquoi est-ce qu'il faut de l'argent pour payer cela ?

**M. LE MAIRE** : Mme RONDEAU va vous éclairer.

**Mme RONDEAU** : Bonsoir. Non, ce sont les éclairages. En fait, le montant de la subvention, donc c'est un ensemble d'événements pour animer ce cours Gallieni, qui n'est pas toujours très agréable aujourd'hui, et le rendre un peu plus vivant à cette période de Noël. Et en fait, c'est le matériel d'éclairage, mais par contre ils vont s'adapter. Ce n'est pas pour éclairer, donc ils vont s'adapter aux demandes d'abaissement de la lumière. Mais par contre, je crois que c'est de la location. La location de l'équipement pour éclairer, lui, malheureusement, n'est pas au prorata de la durée de l'éclairage.

**M. LE MAIRE** : Juste pour compléter, parce qu'en fait, nous nous sommes posé la question. Chaque année, le conseil communal nord votait systématiquement, de tout temps à jamais, enfin, depuis de très nombreuses années, cette subvention qui est d'un montant inchangé, en plus des 1 000 € participant on va dire au fonctionnement de toute l'année. Je rappelle quand même qu'on a la chance d'avoir à cette barrière de Pessac, une barrière particulièrement commerciale avec énormément de commerces de qualité qui bougent beaucoup, avec la fête des commerçants par exemple qui s'est passée à la rentrée, qui s'est passée aux Malerettes, etc. Et donc il faut vraiment le voir, la partie éclairage, et vous avez raison, nous aurions peut-être pu le détailler un peu plus, mais c'est aussi surtout et avant tout des animations avec des choses à chercher dans les vitrines des commerçants, etc. Et donc ce que j'ai proposé, c'est que plutôt que depuis des années faire 1000 plus 2500, que l'année prochaine nous votons une subvention unique, ce qui nous permettra d'avoir un acte administratif en moins et d'intégrer définitivement. Puisque bon, Noël tombe en général chaque année le 25 décembre, nous pouvons raisonnablement penser que l'on est... nous votons cela en une fois, ce qui nous évitera d'avoir ces débats, par ailleurs que je comprends

vis-à-vis de la sobriété, mais en fait, il faut comprendre que, voilà, il y a quand même une volonté, je voudrais quand même le souligner, de la part de la barrière de Pessac, d'aller jusqu'à la Médoquine, et notamment d'intégrer les nouvelles réalisations avant peut-être, et donc de ne pas réserver qu'à la partie embouteillée au niveau de la barrière uniquement les plus belles choses, mais vraiment d'avoir un aspect commercial, parce qu'il y a beaucoup de commerçants tout le long de... il n'y a pas qu'à la barrière, en fait. C'est pour cela que la barrière de Pessac, c'est peut-être un peu impropre. On pourrait peut-être quasiment parler du cours Gallieni, puisque nous allons partir quasiment du rond-point de la Médoquine pour aller jusque-là. Voilà, mais ils s'engagent. Cela va jusqu'au rond-point du Tauzin.

Donc c'est le cours Gallieni ou la barrière de Pessac de façon extensive. Et donc l'année prochaine, nous voterons une subvention de 3 500 € sous réserve de la demande, ce qui nous évitera... ce qui permettra aussi à l'association d'avoir un peu de sous directement.

Alors y a-t-il des votes contre, les abstentions, des NPPV ? Nous vous avons éclairés, donc pour à l'unanimité, je vous remercie.

### **DÉLIBÉRATION**

**Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Finances, expose :**

« Le Conseil Municipal du 31 janvier 2022 a approuvé l'attribution de subventions aux diverses associations talençaises.

Afin de compléter cette attribution, je vous propose aujourd'hui d'allouer une subvention exceptionnelle complémentaire à l'association des commerçants de la Barrière de Pessac, conformément au tableau ci-après :

* Association des commerçants de la Barrière de Pessac (subvention venant compléter la subvention de 1000 € prévue par délibération du 31.01.22) (Chapitre 65 / Article 6574 / Fonction 025)	2 500 €
--	---------

Cette subvention complémentaire apportera un soutien à l'association pour financer les animations et les illuminations qu'elle souhaite mettre en place pour les fêtes de fin d'année.  
La dépense sera imputée à l'article 6574 du budget en cours.

Par conséquent, je vous demande de bien vouloir autoriser le versement d'une subvention de 2500 € à l'association des commerçants de la barrière de Pessac. »

ADOPTÉ PAR 43 VOIX POUR  
Reçu en Préfecture le 16/11/2022

## **10 – Politique environnementale – Convention de partenariat entre l'Éducation nationale et la ville de Talence**

**Mme RONDEAU :** Depuis de nombreuses années, la ville de Talence intervient dans les écoles pour sensibiliser, éduquer, participer à l'éducation à l'environnement de l'ensemble de nos petits citoyens. Et donc, depuis deux ans, l'éducation nationale nous avait demandé de faire des agréments, qui étaient assez lourds en début de chaque année, tant pour nos services que pour les écoles. Et donc là, nous mettons en place une convention, un petit peu sur le même modèle que ce qui se fait avec mon collègue, M. BESNARD, à la culture, pour

intervenir dans les écoles. Cette année, il y a trois sujets principaux. Donc Mme HUGON DE SCOEUX sur le pollinisateur, donc elle intervient sur six classes. M. CAVE, de la Maison du développement durable également intervient sur les décomposeurs du sol avec cinq classes et Monsieur MOLINA, du service Environnement et paysage, intervient sur 19 classes avec « Jardiner à l'école ». Nos intervenants accompagnent techniquement les professeurs, animent, font de la co-intervention et derrière, les écoles et les classes dans lesquelles ils sont intervenus, notamment sur la permaculture et le jardinage, peuvent faire des projets en toute autonomie et la ville continue ensuite à apporter son aide technique aux professeurs en installant, en les aidant, en les guidant pour installer des jardinières, des lasagnes, des tours aromatiques, etc. Et donc je vous demande d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention de partenariat entre l'éducation nationale et la ville de Talence.

**M. LE MAIRE** : Faire, engager, étudier. Des remarques ? Des encouragements du jury ? Parfait, à l'unanimité, je vous remercie.

### **DÉLIBÉRATION**

**Madame RONDEAU, Adjointe déléguée à l'Environnement, au Développement durable et espaces verts, à la Participation citoyenne, expose :**

« Dans le cadre de notre politique environnementale et écologique, nous avons pour objectif de renforcer nos actions en matière de biodiversité auprès des écoles du 1<sup>er</sup> degré de Talence.

En effet, depuis plusieurs années, le service Environnement et paysages et la Maison du développement durable proposent des ateliers de jardinage dans les écoles et des interventions qui se déroulent dans les classes sur le temps scolaire. Ces actions sont axées sur les méthodes de jardinage et sur une thématique en lien avec la biodiversité amenant à une restitution en fin d'année. Afin de mener à bien ses projets, des intervenants de la ville conduisent des actions de sensibilisation et de pratique sur le temps scolaire.

En cette rentrée scolaire et conformément au règlement de l'académie de Bordeaux, il est nécessaire de préciser les objectifs et les engagements respectifs de la ville et la Direction des Services Départementaux de l'Education nationale de la Gironde (DSDEN).

Je vous propose par conséquent de bien vouloir accepter ce projet et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention jointe à la présente délibération. »

ADOpte PAR 43 VOIX POUR  
Reçu en Préfecture le 16/11/2022

## **11 – Appel aux artistes pour la programmation de la saison culturelle 2023 – 2024 du Forum des Arts et de la Culture**

**M. BESNARD** : Monsieur le Maire, mes chers collègues. Nous sommes sollicités par de nombreux artistes plasticiens qui souhaitent exposer à Talence et pour répondre à ces nombreuses sollicitations, nous avons décidé de lancer un appel aux artistes pour la saison 2023-2024, au Forum des arts et de la culture. Et nous souhaitons aussi, au travers d'une démarche participative, associer les Talençaises et les Talençais à cette... à la sélection de ces artistes. Je souhaite vous préciser que cet appel aux artistes se fera à budget constant, donc ne demandera pas de budget supplémentaire. L'idée, c'est quand même, au travers de... de garder, au travers de cet appel aux artistes, des thèmes, comme la biodiversité, le sport et ses mouvements, la mémoire, la famille, l'astronomie, les sciences et

le lien social sur toutes ses formes. Donc au travers de cette délibération, je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à lancer cet appel aux artistes.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup. Là aussi, c'était le fruit d'un débat qu'on avait eu sur la politique culturelle, bien plus unanime que sur les caméras, mais en tout cas, c'est conforme à cet engagement d'orienter aussi vers Talence. Merci, mon cher collègue. Des remarques, des questions ? Mme QUÉLIER, vous avez une question, je vous en prie.

**Mme QUÉLIER** : Je ne suis pas sûre, j'essaye de retrouver mes notes. C'est à ce sujet que les citoyens pourront donner leur avis sur les projets déposés, c'est cela ?

**M. BESNARD** : C'est cela, c'est l'idée.

**Mme QUÉLIER** : Donc je ne me suis pas trompée. Et en fait, j'aurais bien aimé savoir quel poids sera donné à l'avis des citoyens puisque ça, ce n'est pas précisé. Il est précisé, il me semble, de mémoire, qu'il y aura un jury qui décidera au final. Donc quelle valeur nous donnons à l'avis des citoyens ?

**M. BESNARD** : Pour le moment, nous n'avons pas encore décidé du poids...

**M. LE MAIRE** : Important, un poids important.

**M. BESNARD** : Donc dès que j'aurai cet élément, je pourrai préciser. Pour le moment, nous n'avons pas encore réfléchi à cela, nous souhaitons d'abord lancer cet appel.

**M. LE MAIRE** : Pour être très concret, c'est vraiment la première fois que nous allons le faire. Je pense que comme nous l'avons fait pour le budget participatif, nous allons essayer de regarder. L'idée, c'est vraiment d'avoir ce poids, je vous ai dit « important » avec un clin d'œil, parce qu'on veut vraiment que les citoyens puissent y participer. Je sais toute votre recherche active des choses vérifiables et vous avez parfaitement raison.

Nous allons essayer de regarder comment nous pouvons essayer de faire et puis nous vous communiquerons quel poids final. Aujourd'hui, nous allons dans cette direction-là sans pouvoir vous donner un pourcentage particulier, mais vraiment, l'idée, c'est d'associer les gens.

**M. BESNARD** : On a donné les critères aussi.

**M. BIMBOIRE** : Également, comme Christine QUÉLIER vient de le dire, nous avons relevé effectivement ceci. On ne peut être que d'accord sur la démarche en soi puisqu'elle est assez pertinente, aussi bien culturellement que socialement. Par contre, effectivement, comment nous ne parlions que d'un jury d'experts, d'associations et de médiateurs, nous ne savions s'il y avait des élus, pas d'élus, quel est le poids des citoyens. Donc nous prenons acte et puis vous nous tiendrez au courant.

**M. LE MAIRE** : Je ne vais pas vous proposer un groupe de travail sur la question, mais peut-être que ce qui serait intéressant, je vais vous retourner peut-être la question. On travaille ensemble. Là nous actons un projet, peut-être que ce soit... que vous nous fassiez vos

propositions peut-être par écrit, qu'on puisse en débattre de manière à éclairer le projet, qu'on puisse essayer de trouver ensemble quels équilibres nous pouvons trouver. OK. Ça vous va ?  
Mme GRESLARD NÉDÉLEC, je vous en prie.

**Mme GRESLARD NÉDÉLEC** : Une question peut-être de détail, les thèmes qui sont proposés sont assez, comme vous le dites, larges et variés. Est-ce que c'est un choix ou est-ce que c'est parce que c'est pour amorcer un peu la pompe et voir un peu ce qui va arriver comme proposition ? Plutôt que de donner, par exemple, deux ou trois thèmes plus resserrés.

**M. BESNARD** : L'idée, justement, c'était d'être suffisamment large pour pouvoir englober un maximum d'artistes, parce qu'on est vraiment excessivement sollicités. Et après, garder quand même des thèmes pour pouvoir avoir une programmation et la programmation pourra continuer sur plusieurs années au besoin.

**Mme GRESLARD NÉDÉLEC** : D'accord, parce qu'il me semblait que pour que ce soit aussi lisible de manière artistique, c'est important qu'il y ait un fil conducteur et qu'on ne s'éparpille pas dans tous les sens.

**M. BESNARD** : C'est l'idée.

**Mme GRESLARD NÉDÉLEC** : D'accord. Merci.

**M. LE MAIRE** : Tu as raison, en fait, mais comme c'est une première année, je pense qu'il faut... voilà, comme nous l'avons fait sur le budget participatif. M. MARTILLY.

**M. MARTILLY** : Bonsoir, c'était juste pour demander si les modalités de proportion de l'avis des citoyens pourraient être réfléchies au groupe de travail de participation citoyenne, étant donné que c'est le seul auquel nous avons décidé de participer, ce serait peut-être l'occasion. Et il vient de... enfin, de ce qu'on a vu à la dernière réunion, davantage de citoyens pourraient y participer, donc c'est une bonne chose. Et peut-être qu'on pourrait réfléchir à cela. Merci.

**M. LE MAIRE** : Écoutez, je crois qu'il se réunit demain, ce groupe de travail sur lequel vous avez décidé...

**M. MARTILLY** : Sur une autre thématique, mais oui, effectivement.

**M. LE MAIRE** : Bon, nous pouvons toujours... enfin, nous n'allons peut-être pas faire un symposium pendant trois semaines là-dessus. L'idée c'est... et puis si jamais demain vous n'étiez pas près, vous pouvez toujours faire les points là-dessus, mais preuve en est que les groupes de travail sont des éléments pertinents, je vous remercie de le souligner, c'est vrai. Mais en tout cas, demain, vous pouvez en reparler, pas de problème. Et si jamais le temps n'était pas nécessaire, parce qu'on est quand même lundi, c'est pour demain, peut-être avoir contribution rapide par écrit pour essayer. Encore une fois, il ne faut pas se fixer en se disant « Cela va être parfait dès la première année, nous allons aller là-bas... ». Et puis je pense que comme tout comme pour T@paj et T'@S 2 L'ID, ces choses ont évolué puis nous verrons au fur et à mesure.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Pour à l'unanimité. Je vous remercie.

## DÉLIBÉRATION

### **Monsieur BESNARD, Adjoint à la Culture, expose :**

« Conformément aux axes n°2, 4, 5, 6 du Projet de développement culturel présenté au Conseil municipal du 7 mars 2022, portant sur le développement d'une politique d'offres culturelles, qualitatives, fédératrices et attractives, sur l'encouragement et le soutien des pratiques culturelles émergentes, des pratiques amateurs et des acteurs associatifs du territoire, sur l'engagement à soutenir la création et la liberté artistique et sur le développement de la culture scientifique et numérique, la ville de Talence souhaite lancer un appel aux artistes pour construire la programmation culturelle de la saison 2023 – 2024 du Forum des Arts et de la Culture (septembre à juin).

Cette saison s'organisera autour de différentes propositions artistiques structurant un parcours de découverte, d'émerveillement, d'expérimentations et de questionnements sur des thèmes aussi larges et variés que la biodiversité, le sport et ses mouvements, la mémoire, la famille, l'astronomie, les sciences et le lien social sous toutes ses formes.

Le Forum des Arts et de la Culture accueille environ 25 000 personnes tous les ans autour d'expositions artistiques, d'expositions arts et sciences, d'ateliers sciences infuses, de spectacles, de visites pédagogiques pour explorer, expérimenter autrement les arts et les sciences. L'enjeu est de développer la curiosité, la créativité et l'esprit critique, pour les petits comme pour les grands. Situé en plein cœur du centre-ville de Talence, il se présente ainsi comme un lieu de rencontres et de découvertes pour tous.

Des expositions thématiques et collectives, des artistes venus de tous les horizons de la création y sont présentés. Un espace de plus de 190 m<sup>2</sup> y est dédié.

Installations plastiques (petites formes, expositions), spectacles vivants, conférences, stages ou ateliers enfants-adolescents, créations numériques sont autant de propositions pouvant répondre à cet appel aux artistes qui vise à renforcer le dialogue entre les mondes artistiques, scientifiques, associatifs et les citoyens.

Les objectifs de cet appel aux artistes sont de :

- Détecter et programmer des formes artistiques, culturelles, scientifiques, éducatives, des débats pour faire résonner les différents thèmes indiqués plus haut,
- Favoriser la co-construction d'une programmation diversifiée croisant les enjeux culturels, artistiques, éducatifs, sociaux et scientifiques,
- Inscrire les propositions artistiques du Forum des Arts et de la Culture dans la programmation culturelle portée par la Ville, ses différents équipements culturels et les services, structures programmant des actions concourant à ces thèmes.

Cet appel aux artistes est ouvert aux artistes (amateurs et professionnels), collectifs d'artistes, compagnies artistiques, associations « culture et sciences ».

Pour permettre au plus grand nombre d'y répondre, cet appel est simplifié : il est demandé à chaque dépositaire une présentation de ses travaux et de sa structure, de préciser le lien entre sa proposition artistique, scientifique et les thèmes indiqués ainsi qu'un budget prévisionnel. Ces éléments seront à adresser par courriel à : [leforum@talence.fr](mailto:leforum@talence.fr) jusqu'au 30 janvier 2023 inclus.

Une fois ce dépôt réalisé, il sera proposé aux artistes et associations qui ont répondu, d'exposer un ou deux éléments de leurs travaux au Forum des Arts et de la Culture du 14 au 18 février 2023. Durant cette période, dans le cadre de la démarche de démocratie participative de la Ville, il sera proposé aux Talençaises et Talençais d'indiquer les travaux, les œuvres, les propositions qu'ils préfèrent. Un jury de sélection, composé d'experts en arts, d'associations, de médiateurs, ... sera constitué pour finaliser cette démarche avec des critères de sélection qui seront :

- Originalité et adaptation à notre public,
- Exigence artistique et/ou exigence scientifique,

- Questionnement sur les thèmes (la biodiversité, le sport et ses mouvements, la mémoire, la famille, l'astronomie, les sciences et le lien social sous toutes ses formes)
- Choix des Talençaises et Talençais.

Cet appel à artistes n'engage pas de dépense supplémentaire. Le coût de la programmation est celui dédié au Forum des Arts et de la Culture dans le cadre de son budget de fonctionnement annuel.

Je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à lancer cet appel aux artistes dans les conditions précédemment exposées. »

Adopté par 43 VOIX POUR  
Reçu en Préfecture le 16/11/2022

## **12 – Adhésion de la Ville à l'Association des Planétariums de Langue Française**

**M. BESNARD** : Alors, tout est dit dans l'objet. Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à adhérer à l'Association des Planétariums de langue française, qui fait notoriété en termes de planétarium et donc pour faire suite à l'annonce qui a été faite lors du conseil municipal du 12 septembre. Donc l'idée d'adhérer à cette association permettra d'avoir... de bénéficier des conseils et de l'accompagnement d'experts en planétarium.

**M. LE MAIRE** : Il y a beaucoup de bruits parasites mes chers collègues. Y a-t-il des questions ? Mme DUMONT, sur la délibération, évidemment.

**Mme DUMONT** : Monsieur le Maire, nul doute sur votre souhait de nous mettre des étoiles plein les yeux, je resterais quand même prudente sur ce sujet, car ce planétarium peut nous paraître pour l'instant une idée tombée du ciel. J'imagine qu'en tant que maire à l'écoute de ses habitants, ce sont des Talençais et des Talençais qui vous ont soufflé l'idée, peut-être lors de l'un de vos déplacements sur la commune, lors d'une réunion de quartier ou alors pendant la journée de la participation citoyenne. Vous voyez mon interrogation. Pouvez-vous m'éclairer sur l'origine de l'idée d'un planétarium ? Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Alors, vous n'étiez pas là, mais peut-être que vous avez suivi.

Il y a tout un travail qui a été mené par Vincent BESNARD et par l'ensemble du service culturel pour proposer la politique culturelle dont nous avons débattu sur un certain nombre d'axes forts. Dans un certain nombre d'axes forts qu'il y avait, il y a eu des réflexions qui ont conduit effectivement à s'interroger sur quel type d'équipements allant avec la culture scientifique – c'est très vaste – pourrait nous permettre de croiser aussi avec la vie de famille que l'on souhaite mettre en œuvre. Et il est apparu, autour de ces réflexions, qu'un planétarium, qui est un équipement communément appliqué dans beaucoup de régions, même dans beaucoup de départements, il n'en existe qu'un seul en Nouvelle-Aquitaine, et puis, vous êtes conseillère départementale, aucune en Gironde. Donc c'est une idée qui ne m'a pas, pour répondre à votre question, il n'y a pas eu de comité de quartier qui est venu me voir en disant : « Est-ce qu'on pourrait avoir un planétarium ? » Mais je vous rassure, ma chère collègue, je pense que vous êtes élu depuis maintenant suffisamment de temps, il y a aussi des choses sur lesquelles les élus peuvent prendre des décisions, s'interroger, des choses que nous

avons débattues ensemble. C'est cela aussi les élus. Et donc c'est la raison pour laquelle nous avons trouvé, j'ai trouvé, en particulier, puisque c'est moi qui conduis la majorité notamment, que cette idée pouvait permettre d'avoir un équipement public qui permettrait de faire rayonner la science.

J'ai eu l'occasion de le dire, ce sont aussi... et il ne faut pas le voir comme les planétariums ancienne génération, ce sont aussi des outils dans lesquels nous pouvons faire des réunions, sur lequel nous pouvons nous interroger sur plein d'autres choses que la simple observation des astres. Nous en avons parlé quand nous étions ensemble. J'ai eu l'occasion d'en discuter avec Mme RAMI il y a peu de temps.

Je peux comprendre que cette décision – alors, elle n'est pas tombée du ciel, je vous rassure, parce que ce n'est pas comme cela qu'on mène les affaires de la cité – puisse vous avoir surpris. Moi, je crois qu'on a un beau projet devant nous. Que ce projet, c'est un projet qui est plutôt financièrement relativement petit par rapport à d'autres, notamment par rapport à la piscine, par rapport à des groupes scolaires, etc., donc c'est parfaitement understandable d'un point de vue financier. C'est un projet qui se verra aussi vertueux, pour lequel on va travailler, et sur lequel, je vous le dis, l'idée aujourd'hui qui a été posée, c'est l'idée d'un planétarium. Ce n'est pas quelque chose... ou nous n'avons pas dit : « Ça va être exactement cela, on voudrait... ». Aujourd'hui, nous avons quelques axes qu'on est en train de travailler et comme je l'ai indiqué, je vous le ré indique très publiquement aujourd'hui, participons... bref, faisons-le ensemble, si vous le souhaitez évidemment, pour justement faire un très beau projet.

Je vais vous citer quand même un point fort. Nous sommes sur la ligne B du tram. Il y a un équipement exceptionnel, je pèse mes mots, qui s'appelle Cap Sciences, qui fait déjà des éléments sur l'astronomie, qui s'occupe... il y a des planétariums également là-dessus. Donc on voit qu'intéresser aux sciences dès le plus jeune âge – chez les filles notamment, parce qu'on sait qu'il y a quand même une très faible proportion de femmes dans les filières scientifiques alors qu'elles sont tout aussi douées auparavant, il y a un décrochage qui se fait à partir du niveau bac notamment – pourrait être vraiment intéressant.

Je pense que c'est un projet qui coche toutes les cases. Il n'est pas du tout défini précisément au sens où il n'y a pas d'appel à candidatures encore aujourd'hui. On est en train d'en définir les contours avec les partenaires. Ce n'est pas un projet que municipal, nous sommes en train de... je vous l'avais dit, l'Université, la région Bordeaux Métropole, et donc nous allons le bâtir ensemble. M. BIMBOIRE.

**M. BIMBOIRE** : Nous concernant, la validation du fait d'appartenir et de vouloir accéder effectivement à ces informations en adhérant à cette association ne porte pas caution. Ce que nous voulons, c'est effectivement avoir, de par cette adhésion, des informations, puisque c'est ce que nous aurons sur entre-autre... des informations techniques sur la diffusion, la conception des séances et surtout, ce qui nous intéresse, c'est le retour d'expérience des villes qui ont mis cela en place pour savoir effectivement la fréquentation. Est-ce que c'est vraiment pertinent au niveau des jeunes et des moins jeunes ? Est-ce que, voilà. C'est ce qui nous intéresse et donc cela ne porte pas caution. Et bien évidemment, vous l'avez dit, il y aura forcément un débat entre nous, tant sur le fond que sur la forme, sur même

l'emplacement. Pour l'instant, effectivement, nous pouvons considérer que cette adhésion à 60 € ne porte pas caution, mais en tout cas peut être pertinente sur les informations apportées.

**M. LE MAIRE :** Mais écoutez, une nouvelle fois je ne retire pas une virgule de ce que vous venez de dire. Ce travail, nous l'avons commencé. On l'a commencé il y a même plusieurs mois. Je suis allé personnellement, par exemple, visiter l'espace Mendès France tout au nord de notre région. C'est un espace qui a plusieurs dizaines d'années maintenant et qui comporte un certain nombre de points comparables. Pour tout vous dire, je vais aller au Salon des maires d'ici quelques jours. Nous avons prévu d'aller voir... il y a quelques équipements du côté du Palais de la Découverte puisqu'il y a déjà des planétariums, même si le grand planétarium est en travaux, mais il y a un planétarium temporaire, pour essayer de regarder cela. Mais encore une fois, nous allons évidemment revenir vers vous. C'est un projet sur lequel je pense qu'il ne faut pas dire « c'est bien », « ce n'est pas bien ». Il faut se dire simplement en tout cas que partout où il est implanté, partout, nous avons parlé tout à l'heure de la ville de Nantes, par exemple, qui a un exceptionnel planétarium, ce sont des équipements qui sont populaires parce qu'il y a beaucoup de monde qui y vont. En général, ce sont des équipements qui dépassent le simple cadre de la ville, même si Nantes est quand même une ville un peu plus grande, populaire, ouverte et encore une fois, je le redis, qui ne sont pas simplement destinés à s'asseoir pour regarder la Grande Ourse, mais simplement aussi s'interroger sur le dérèglement climatique, sur les frontières, sur tout un tas de choses. Il y a vraiment un très beau projet à creuser. Donc il n'est pas tombé du ciel, pour reprendre les propos sagement préparés par ma chère collègue, mais c'est le fruit d'une réflexion. Et moi, de la même façon qu'on l'a conduit pour le Château des arts, ce sera quelque chose que nous allons construire ensemble, réfléchir, de manière à essayer d'avoir le meilleur projet. En sachant quand même qu'on bénéficie d'un outil exceptionnel : c'est d'avoir l'une des plus grandes universités des sciences à quelques encablures, et c'est la raison pour laquelle ils ont été sollicités pour nous aider à voir comment nous pouvons avancer ensemble dans ce projet.

**M. BIMBOIRE :** Juste une autre remarque, en espérant qu'effectivement le fait que nous puissions débattre du fond n'entravera pas ce que nous devons aussi débattre concernant le Château des arts et son devenir quand même. Même si cela a été présenté, ce serait bien d'avoir des éléments sur le devenir.

**M. LE MAIRE :** Ne vous inquiétez surtout pas. Vous aurez l'occasion, dans les prochains conseils municipaux, de valider le programme avec un concours. Encore une fois, Christian participe à de très nombreux... et nous éclairera pour économiser un peu de sous. Le Château des Arts, nous l'avons coconstruit avec les habitants. Je rappelle que cela a été une concertation que nous avons menée en 2019 qui prévoyait – et c'est pour cela que le planétarium, je vous vois là-dessus – qui nous demandait juste un espace pour la culture. On ne nous avait pas dit : « On veut cela avec tant de mètres carrés », etc. C'est cela aussi le pouvoir politique : c'est d'essayer de concrétiser. Et donc, ne vous inquiétez pas, le Château des arts, vous allez bientôt en entendre parler. Ça sera un des projets... un des principaux projets, puisque c'est un projet important en montant, qui va partir dans les prochains mois.

La prochaine étape, c'est le programme et je vous remercie de le souligner, parce qu'on a eu ces débats-là.

Frédérique, vous les avait présentés, parce qu'il y avait aussi des choses qui nous avaient conclu à prendre un certain nombre d'hypothèses, notamment par rapport à la salle de spectacles. Et donc nous allons continuer à travailler ensemble. Je pense que ces équipements-là méritent beaucoup... un travail coconstruit, sur lequel nous exposons nos différentes idées, sur lequel nous essayons de trouver la meilleure des décisions ensemble. En tout cas, le Château des Arts va être un très beau projet. Mme QUÉLIER.

**Mme QUÉLIER :** Oui, donc je comprends qu'adhérer à cette association va permettre d'accéder à des données que peut-être cette association centralise, c'est cela, sur les différentes expériences ?

**M. LE MAIRE :** Oui, c'est comme un accompagnement technique, oui, exactement. À 90 €, ce n'est pas une assistance technique sur plusieurs... c'est vraiment...

**Mme QUÉLIER :** 60 €.

**M. LE MAIRE :** 60 €, pardon. J'étais en train de gratter 30 € pour la construction. 60 €, pardon, TTC, effectivement c'est moins.

**Mme QUÉLIER :** Et donc ma question, c'était : est-ce que justement nous aurons, nous élus d'opposition, accès à ces données et sous quelle forme ? Et est-ce qu'éventuellement vous avez prévu, puisque vous dites que la réflexion est toujours en cours, de créer un groupe de travail qui associera justement les élus d'opposition ?

**M. LE MAIRE :** Ne me demandez pas de créer des groupes de travail, je suis perdu ! Des groupes de commissions, nous devrions les appeler, comme cela, ce serait simple.

**Mme QUÉLIER :** Mais nous pouvons aussi créer un groupe de travail sur les commissions, je retiens aussi la proposition, mais aussi un groupe de travail qui réunirait les différents élus et aussi des citoyens.

**M. LE MAIRE :** Alors, le groupe de travail, justement, permet cela. On va faire la même méthode que d'habitude. On vous a exposé tout en conseil municipal, parce que vous êtes les premiers récipiendaires de l'information, parce que je ne vois pas d'autres points. On a fait cela et vous les avez découverts après dans la presse, vous êtes les premiers informés. Comme nous l'avons fait pour le Château des arts, comme nous l'avons fait en son temps pour Paul Lapie, pour la piscine, nous aurons des éléments de co-construction ensemble. Et je rappelle qu'il ne nous est pas fait, par exemple, interdiction de créer notamment d'une commission d'appel d'offres particulière qui permettra d'avoir, par exemple sur la sélection de tout le processus, un travail particulier par rapport à cela. Aujourd'hui, encore une fois, nous en sommes à la définition projet, nous sommes en train de... là-dessus, encore une fois, rien ne vous est... il ne vous est pas non plus fait interdiction de nous faire part par écrit, par exemple avant un conseil municipal, de vos souhaits, de vos interrogations, de vos questions, qu'importe, de manière à ce qu'on puisse les intégrer et voir comment tout cela

fait. Mais en tout cas, ce que je suis en train de vous dire, c'est que ce n'est pas un projet comme ça, « merci, au revoir, on a voté ».

On va avoir dans les prochains mois une étape de définition, de préprogramme, puis après de programme et donc nous allons suivre ce qu'on a toujours fait. Il ne me semble pas, je parle sous votre contrôle, que vous ayez découvert le moindre projet, ou en tout cas que vous n'ayez pas participé de façon étendue sur tous les projets structurants de la ville. On l'a fait ensemble. Je rappelle aussi qu'il y a la salle de spectacles qui est concomitante, et donc nous allons le faire ensemble. Mme QUÉLIER.

**Mme QUÉLIER :** Juste pour renouveler ma question : est-ce qu'on pourra avoir accès aux informations de l'association ?

**M. LE MAIRE :** Il n'y a rien qui s'y oppose, sincèrement. Mais après, encore une fois, ils vont nous aider, ils vont nous accompagner. Toutes les villes, en fait, ont fait appel à eux, parce que ce sont des passionnés et qu'ils ont des retours d'expérience. Après, je voudrais dire que c'est une association qui a son champ de scope. Nous allons faire aussi ce qu'on fait beaucoup à Talence, nous allons aussi aller prendre contact avec d'autres villes, d'autres... nous parlons souvent de retours d'expériences ensemble ou d'objectivation, de manière par exemple à dire : « Quel est le nombre de places ? Comment on doit faire ? Quels sont les écueils que les villes ont rencontrés ? » Et puis je parlais de partenaires institutionnels. On va voir aussi quelles sont les attentes de nos partenaires, comme la région, la métropole, le département, que sais-je, peut-être nous aurons un jour quelques subsides du département. Et donc nous allons le faire... encore une fois, c'est un projet pour lequel nous avons soumis l'idée, nous en avons discuté ensemble. Après l'élément précis, la localisation, nous avons parlé du centre-ville, nous allons décider pas à pas, avec un processus classique. Parce que j'entends votre demande de groupes de travail, de commissions, mais l'idée, c'est aussi d'avancer concrètement. Alors, M. JOLIOT.

**M. JOLIOT :** Oui, merci, Monsieur le Maire. J'ai déjà eu l'occasion de dire à Monsieur l'Adjoint à la culture, à quel point j'étais enthousiasmé par un tel projet. Je suis un fervent partisan du développement des sciences et particulièrement de l'astronomie qui me tient très fort à cœur.

Bien sûr, tout cela est sous réserve de la réalisation du projet, de sa qualité, des financements qui ont été promis par les partenaires institutionnels et du projet lui-même, mais je suis content qu'on puisse, comme vous l'avez souligné, participer ou essayer de participer en tout cas à la définition du projet en transmettant peut-être des suggestions ou des textes qui permettront d'enrichir la réflexion préalable au projet. En tout cas, à titre personnel, je tiens à dire à quel point je trouve que c'est intéressant d'avoir ce projet à mi-chemin entre la Cité de l'Espace à Toulouse et le Futuroscope à Poitiers, puisqu'il n'y avait vraiment rien entre les deux, je trouvais que c'était une anomalie. Donc répondre à certains domaines me semblait intéressant, et d'autant si nous pouvons le faire en resserrant le lien organique entre la commune et l'Université des Sciences tel que cela a été rappelé. Merci.

**M. LE MAIRE :** Madame la première Adjointe.

**Mme FABRE-TABOURIN** : Oui, je comprends toutes les interrogations. On est sur ce projet sur la même méthode que celle que nous avons pu développer sur le Château des arts. C'est-à-dire qu'il y a un moment où nous faisons travailler des bureaux d'études avant de revenir vers vous sur des éléments de faisabilité, préprogramme, de programme, etc. On a eu ce débat sur : « Il y a un projet de planétarium, que pensez-vous de ces idées... de cette idée ? » Chacun a eu l'occasion de donner son avis. Maintenant, nous allons évidemment revenir vers vous avec des éléments plus concrets qui permettront à chacun d'enrichir le projet. Donc là, c'est un peu tôt, c'est toujours un peu frustrant. Il y a toujours cette période, là, où il faut qu'on laisse les bureaux d'études travailler et arriver devant vous avec des éléments plus concrets qu'on pourra enrichir ensemble.

**M. LE MAIRE** : Et je partage, mon cher collègue, votre enthousiasme. Je crois qu'on a besoin de projets qui sont enthousiasmants et le juge de paix, ce sera un jour les gens qui iront là-bas, mais si nous pouvons avoir quelques enfants et quelques adultes qui rêvent un peu, je pense qu'on n'aura pas tout à fait perdu notre temps durant ce mandat. On a besoin de rêver, avec les pieds sur terre, évidemment, puisque l'adjoint aux finances est présent ce soir. Alors, les votes, pour 60 € et pas 90, merci ma chère collègue.

**Mme RAMI** : Au nom de Talence en transition, nous allons voter pour. Cela concerne l'adhésion au planétarium. Ce que nous proposons, c'est de revenir vers vous avec des propositions une fois qu'on aura un petit peu plus d'éléments. Par contre, ce que je regrette, c'est que ce projet soit assez descendant. Vous avez fait preuve d'originalité et de méthodologie intéressante sur la précédente délibération, à savoir faire un appel à projets citoyen. Là, nous ne l'avons pas. Et je pense que sur ce projet de... ce n'est pas le projet de planétarium, c'est le projet du forum dans son entier qui est intéressant. Comment requalifier le forum ? Comment trouver et amener une activité culturelle et scientifique, notamment sur ce milieu-là ? Donc j'aurais trouvé intéressant qu'il y ait des propositions qui soient faites aussi de la part des citoyens, sur des positionnements sur la culture, sur la médiation scientifique. Donc ce que je vous propose, vous nous avez fait la proposition tout à l'heure de vous faire part par écrit de certaines propositions, je vous propose qu'on puisse revenir vers vous avec d'autres propositions, d'autres idées en conseil municipal ou autres, le temps qu'on s'organise et qu'on arrive à vous faire quelque chose de cohérent.

**M. LE MAIRE** : Très bien. Donc Talence en transition vote pour l'adhésion, puisque c'est l'objet de la délibération, je vous le rappelle. M. JOLIOT ? Mme QUÉLIER ? Pour aussi, à l'unanimité. Merci pour cette belle unanimité et nous passons à la suivante.

### **DÉLIBÉRATION**

**Monsieur BESNARD, Adjoint délégué à la Culture, expose :**

« Lors du conseil municipal du 12 septembre, Monsieur le Maire indiquait l'intention de la Ville de se doter d'un Planétarium.

Cet équipement, qui sera unique tant à l'échelle métropolitaine que départementale, est destiné à faire rayonner la culture scientifique. Par ailleurs, la présence de l'Université de Bordeaux sur le territoire talençais, et en particulier sa composante scientifique, permet d'envisager une utilisation partagée et une conception commune des

séances proposées au sein du planétarium. De plus, cet équipement s'inscrit dans la lignée de notre engagement pour l'éducation. En effet, il pourra accueillir jusqu'à deux classes en même temps, ce qui permettra d'illustrer et d'accompagner l'enseignement qui est proposé aux enfants.

L'objet de la délibération qui vous est proposée est l'adhésion de la Ville à l'Association des Planétariums de Langue Française. Il s'agit d'une association type loi 1901, dont l'objet est de promouvoir l'implantation et soutenir le développement des planétariums en France. Cette adhésion, d'un montant annuel de 60 euros, nous permettra de bénéficier des conseils et de l'accompagnement d'experts en planétariums. En effet, l'expertise de cette association nous permet également d'alimenter et d'enrichir le cadre du futur projet culturel du planétarium, ses usages culturels, scientifiques et pédagogiques en adéquation avec le projet architectural et en lien avec le Forum des Arts et de la Culture. Au-delà de son aide, qui recouvre aussi bien l'équipement technique de diffusion que la conception des séances, l'association proposera bientôt une formation pour les médiateurs. Enfin, le réseau proposé par cette association nous permettra de recevoir les retours d'expérience d'autres collectivités ayant créé ce type d'équipement.

Je vous propose donc :

- D'approuver l'adhésion de la Ville à l'Association des Planétariums de Langue Française,
- De bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à cette adhésion. »

ADOPTÉ PAR 43 VOIX POUR  
Reçu en Préfecture le 16/11/2022

### **13 – Subvention exceptionnelle à l'association Les Jardins de Raba**

**M. ERCHOUK** : Oui, bonsoir. Alors, une délibération habituelle. On parle du Noël solidaire porté par le CC4 qui a été suspendu pour cause de Covid pendant deux ans.

Donc une action qui marche très bien, qui est attendue par les habitants. Quelques chiffres : en 2019, cela a concerné 200 enfants. C'est un événement en deux temps : un mercredi après-midi avec un goûter spectacle et un vendredi soir avec un repas dansant pour les habitants du secteur. Donc le vendredi, en 2019, nous avons accueilli 150 personnes, dont 40 personnes orientées par les services du CCAS. Donc je vous demande de bien vouloir accepter cette procédure en autorisant le versement d'une subvention exceptionnelle de 3 500 € à l'association Les Jardins de Raba, qui n'est que le porteur financier. On passe par une association justement pour plus de souplesse, tout simplement.

**M. LE MAIRE** : Je voudrais vous indiquer que comme Mme LUDLOW a été désignée par le conseil municipal pour représenter la ville en son sein, elle ne participe ni au débat ni au vote de cette délibération. Y a-t-il des questions ? Pas de questions. Des remarques ? Pas d'abstention. À l'unanimité, je vous remercie.

### **DÉLIBÉRATION**

**Monsieur ERCHOUK, Adjoint, Président du Conseil Communal 4 – Le Bijou, Compostelle, Raba, Thouars, expose :**

« Le Conseil Communal 4 – Le Bijou, Compostelle, Raba, Thouars, comme le conseil communal du précédent mandat, souhaite soutenir depuis plusieurs années l'organisation d'une fête de fin d'année du quartier au Dôme. Chaque année, les habitants et les associations membres, avec le soutien des services municipaux, organisent deux temps forts festifs et solidaires pour les familles et les personnes isolées.

Ces animations se dérouleront la semaine qui précède les vacances de Noël. Cet événement est très attendu sur le quartier, et ce d'autant plus que les éditions 2020 et 2021 n'ont pas pu se dérouler en raison de la pandémie de la COVID 19. Le retour de cette manifestation est positivement perçu par les habitants du quartier qui sont très en demande de moments conviviaux et solidaires.

Les membres du Conseil Communal 4 sont investis bénévolement dans l'organisation de la fête, l'installation, le rangement, le nettoyage de la grande salle du Dôme, la préparation et le service du goûter le mercredi 7 décembre, la préparation et le service de l'apéritif le vendredi 16 décembre au soir.

Comme en 2019, deux cents enfants profiteront cette année du spectacle et 150 personnes du repas solidaire dont 40 personnes isolées accompagnées par le CCAS.

Chaque année, une association d'habitants est volontaire pour gérer administrativement la manifestation. Cette année, c'est l'association « Les jardins de Raba » qui assure ce portage.

Le Conseil Communal 4, à l'origine de ce temps fort de la vie des quartiers sud, a souhaité à l'unanimité maintenir et soutenir à nouveau l'organisation de cette fête lors de sa séance de travail du 20 octobre 2022.

Selon la charte des Conseils Communaux votée par le Conseil Municipal en sa séance du 6 juillet 2020, chaque Conseil Communal dispose d'une enveloppe financière. Elle est de 30 000€ pour l'année 2022 pour chaque Conseil Communal.

Or, il n'est pas de la compétence d'un Conseil Communal d'accorder une subvention. Aussi, les conseillers du Conseil Communal 4 ont proposé que la subvention soit accordée par le Conseil Municipal sur son enveloppe financière de 30 000 € inscrite au budget primitif 2022.

Par conséquent, je vous demande de bien vouloir accepter cette procédure en autorisant le versement d'une subvention exceptionnelle de 3 500 € à l'association « Les Jardins de Raba » et d'imputer cette somme sur le budget du Conseil Communal 4, article 65-74 du budget en cours. »

Adopté par 42 VOIX POUR

1 NE PREND PAS PART AU VOTE (Mme LUDLOW – Talence, ensemble)

Reçu en Préfecture le

**14 – Recrutement d'un(e) juriste, délégué(e) à la protection des données au sein de la Direction Générale des Services**

**15 – Recrutement d'un mécanicien au sein du Centre Technique Municipal**

**16 – Reconduction du poste d'adjoint au responsable d'équipes d'entretien et de maintenance des bâtiments**

**17 – Recrutement d'un agent de maintenance des bâtiments au sein du Centre Technique Municipal**

**18 – Recrutement d'un(e) animateur(trice) espace emploi au sein du Service Municipal Emploi**

**19 – Recrutement d'un(e) chargé(e) de mission projets secteur bâtiments et aménagements au sein de la Direction Générale des Services**

**20 – Recrutement d'un agent polyvalent Poste/Bibliothèque au sein de la Direction Ville économique et durable.**

**21 – Reconduction poste d'Assistant bibliothécaire section jeunesse à la Médiathèque**

## **22 – Réévaluation de la rémunération d'un contractuel de catégorie A au poste de conseiller en gestion**

**M. LE MAIRE** : On vous a proposé, si cela vous convient – comme Laetitia en général il y a 1, 2, 3, 4, 5, X, délibérations en ressources humaines – que Mme PITOT vous fasse un bref récapitulé des décisions, enfin, des délibérations, de manière à les voter séparément, en groupe.

Ce qui nous permettra de gagner quelques précieuses minutes de sobriété énergétique et de débat sur les délibérations. Vous pouvez les présenter, Mme THOMAS-PITOT. Je vous propose systématiquement à chaque conseil municipal de pouvoir le faire ainsi, ce qui ne vous empêche pas de voter délibération par délibération et d'avoir un débat sur une délibération particulière si vous le souhaitez.

**Mme THOMAS-PITOT** : C'est parti. Courage, nous avons beaucoup de délibérations, mais je vais essayer d'être brève. La première délibération, et donc en raison d'un départ pour mutation d'un agent juriste délégué à la protection des données au sein de notre collectivité, il s'agit ici d'ouvrir ce poste soit à un fonctionnaire, soit à un contractuel de catégorie A.

La délibération suivante est l'ouverture d'un poste d'un agent mécanicien au sein du CTM, suite à un départ par voie de mutation, et l'offre, le poste est ouvert bien entendu aux fonctionnaires et à un contractuel, et là nous sommes partis sur une catégorie C.

Ensuite, je vous propose, comme c'est indiqué dans l'objet, la reconduction d'un poste d'adjoint responsable des équipes d'entretien et de maintenance des bâtiments. Alors ici, il s'agit d'une mobilité interne. On avait recruté un agent en qualité de maçon en 2019 et donc nous proposons le renouvellement de ce poste jusqu'en novembre 2025, date à laquelle l'agent pourra se voir proposer et prétendre à un CDI.

Délibération suivante. Nous sommes sur le recrutement d'un agent de maintenance au sein du CTM en raison du départ par voie de mutation d'un agent de maintenance des bâtiments au sein du CTM. La collectivité doit recruter un agent afin de permettre la poursuite de l'activité.

Je continue. On est également sur un recrutement d'une animatrice ou d'un animateur au sein de l'espace Emploi du service de la ville. Et donc là, je vous propose également d'ouvrir un poste soit de fonctionnaire, soit de contractuel de catégorie C.

Ensuite, afin de mettre en place – là, nous ne sommes plus sur la création d'un poste – afin d'assurer la mise en place et le suivi des projets de la collectivité en constante augmentation, la collectivité doit recruter un chargé de mission projet au sein de la Direction générale des services, afin de poursuivre l'activité et répondre aux besoins des usagers. Alors là, l'ouverture de ce poste se fera soit sur une catégorie A, soit sur une catégorie B en fonction des profils que nous rencontrerons lors des entretiens.

Notre délibération suivante. Encore le recrutement d'un agent polyvalent au poste de bibliothécaire suite à un départ à la retraite, soit cette fois-ci... alors, je vous informe que ce

n'est pas poste pour poste, mais il y aura un réaménagement des services et des besoins en fonction des usagers. Donc il est proposé d'ouvrir un poste de fonctionnaire ou de contractuel en catégorie C.

Ensuite, toujours à la médiathèque, il y a une reconduction du poste d'assistant de bibliothécaire sur la section jeunesse, pour qu'il y ait un renouvellement à compter du 15 décembre 2022 pour une durée d'un an. L'agent en poste actuellement remplace une assistante en disponibilité.

Enfin, dernière délibération en ce qui concerne les ressources humaines. C'est une réévaluation de la rémunération d'un contractuel de catégorie A au bout de trois ans d'activité au sein de notre collectivité. Il est proposé la réévaluation du poste et de sa rémunération.

Je vous demande donc de valider l'ensemble de ces recrutements, ouvertures de postes, et réévaluation.

**M. LE MAIRE** : Vos questions. Mme DUMONT.

**Mme DUMONT** : Comme je l'ai dit exactement au dernier conseil municipal, nous pouvons donc recruter un ou une juriste, mais apparemment, cela ne peut être qu'un mécanicien, ce qui est dommage.

**Mme THOMAS-PITOT** : J'en prends bonne note et serai vigilante sur les prochaines délibérations.

**M. LE MAIRE** : Vous êtes dure, parce que c'est la seule qui contient ça.

**Mme DUMONT** : Il existe de très bonnes mécaniciennes, j'en suis sûre.

**M. LE MAIRE** : Et donc notre service juridique me dit que pour... voilà, nous supprimerons l'écriture inclusive sur les délibérations, comme ça, ce sera plus simple.

**Mme DUMONT** : Très bien.

**M. LE MAIRE** : Alors, une question ? Est-ce qu'une délibération vous pose un souci dans le vote ou est-ce que vous les adoptez à l'unanimité pour l'ensemble ? Voilà du boulot bien fait. Merci beaucoup. Huit délibérations d'un coup.

## **DÉLIBÉRATION**

**Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :**

« Suite au départ pour mutation au 01/01/2023 d'un agent occupant le poste de juriste, délégué à la protection des données au sein de la Direction Générale des Services, la collectivité doit recruter un agent fonctionnaire ou contractuel de catégorie A afin de répondre aux besoins du service et des usagers. Ce poste du cadre d'emplois des Attachés territoriaux, pourra, à défaut de fonctionnaire correspondant aux compétences attendues, être pourvu par un agent contractuel dans les conditions prévues par l'article L.332-8 2° du code général de la fonction publique.

Missions principales :

- Conseiller les services et les élus sur le plan juridique

- Analyser les risques en droit des collectivités, droit social, droit de l'urbanisme, marchés publics, droit pénal etc.
- Piloter les projets métropolitains impactant le patrimoine communal ou la gestion d'une compétence de la collectivité
- Gérer les contentieux devant les juridictions administratives et judiciaire
- Aider à la décision au regard des contraintes juridiques
- Tenir une veille juridique
- Représenter la collectivité devant les juridictions administratives en fonction des cas d'espèces

Missions annexes :

- Assurer la fonction de délégué à la protection des données et diffuser son savoir en la matière
- Assister le responsable de l'accès aux documents administratifs (PRADA)
- Assister le directeur des affaires juridiques et des assemblées pour la préparation des séances de conseil municipal

Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet à compter du 15/11/2022.

Rémunération :

La rémunération est calculée par référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois des Attachés à laquelle se rajoute le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Créer un emploi de juriste, délégué(e) à la protection des données de catégorie A au sein de la Direction Générale des Services, en lieu et place de l'emploi précédent, ouvert aux grades appartenant au cadre d'emplois des Attachés territoriaux à compter du 15/11/2022,
- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 43 VOIX POUR

Reçu en Préfecture le

## **DÉLIBÉRATION**

**Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :**

« Suite au départ pour mutation d'un agent mécanicien au sein du Centre Technique Municipal, la collectivité doit recruter un agent fonctionnaire ou contractuel de catégorie C afin de répondre aux besoins du service et des usagers. Ce poste du cadre d'emplois des Adjoints techniques ou des Agents de maîtrise, pourra, à défaut de fonctionnaire correspondant aux compétences attendues, être pourvu par un agent contractuel dans les conditions prévues par l'article L.332-8 2° du code général de la fonction publique.

Missions principales :

- Entretien et réparation des engins et matériel espaces verts, des véhicules et des balayeuses,
- Réparation mécanique, électrique, carrosserie et peinture,
- Gestion du planning et du tableau de suivi pour l'entretien et la réparation des machines,
- Suivi des commandes de pièces détachées en lien avec le responsable du magasin,
- Suivi des contrôles DEKRA pour tout le matériel de lavage.

Missions annexes :

- Participer aux grandes manifestations ou événements (élections, Décastar, ODP, fêtes de fin d'année...),
- Polyvalence du poste, remplacement des agents du parc automobile en leur absence,
- Gestion des passages aux différents contrôles des véhicules (technique, pollution, mines),
- Mobilisation ponctuelle pour effectuer des tâches hors missions habituelles (renfort équipe).

Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet si possible à compter du 01/12/2022.

Rémunération :

La rémunération est calculée par référence aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des Adjoints techniques ou des Agents de maîtrise à laquelle se rajoute le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité, le cas échéant en fonction de l'expertise et de l'expérience de l'agent.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Créer un emploi de mécanicien au sein du Centre Technique Municipal, en lieu et place de l'emploi précédent, ouvert au cadre d'emplois des Adjoints techniques ou des Agents de maîtrise à compter du 01/12/2022,
- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 43 VOIX POUR

Reçu en Préfecture le 16/11/2022

## DÉLIBÉRATION

**Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :**

« Par délibération en date du 31 janvier 2022, vous aviez autorisé la création et la rémunération du poste d'adjoint au responsable d'équipes d'entretien et de maintenance des bâtiments au Centre Technique Municipal. Il vous est proposé de reconduire ce poste conformément à l'article L332-8 2° du Code général de la fonction publique.

Missions principales :

- Programmer et organiser l'exécution des travaux : mise en œuvre des moyens humains et matériels,
- Assurer un suivi du travail exécuté : qualité, délais, coûts,
- Assurer la coordination des interventions en régie avec les travaux réalisés par des entreprises extérieures,
- Respecter le formalisme des commandes (fourniture, matériel, matériau) passées au magasin pour chaque chantier en se basant sur un devis,
- Être dans une démarche d'échange, de partage et de transmission de l'information,
- Assurer la gestion ressources humaines (présence agents, congés, récupérations, etc...),
- Instaurer un dialogue constructif avec les différents usagers.

Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet.

Rémunération :

La rémunération allouée fixée en référence au 8<sup>ème</sup> échelon du grade d'Adjoint Technique Principal 1<sup>ère</sup> classe, est calculée de la façon suivante :

- traitement indiciaire en référence à l'IM 430 (IB 499)
- IFSE mensuelle de 377.97€, groupe de fonction C3

- majoration de 15 points en raison de la disponibilité exigée sur ce poste

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Dans le cadre de l'article L 332-8 2° du Code général de la fonction publique, je vous demande d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Renouveler le poste dans les conditions énoncées ci-dessus à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 et ce jusqu'au 25/11/2025,
- Prévoir les crédits correspondant au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138.»

ADOPTÉ PAR 43 VOIX POUR  
Reçu en Préfecture le 16/11/2022

## **DÉLIBÉRATION**

**Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :**

« Suite au départ pour mutation d'un agent de maintenance des bâtiments au sein du Centre Technique Municipal, la collectivité doit recruter un agent fonctionnaire ou contractuel de catégorie C afin de répondre aux besoins du service et des usagers. Ce poste du cadre d'emplois des Adjoints techniques ou des Agents de maîtrise, pourra, à défaut de fonctionnaire correspondant aux compétences attendues, être pourvu par un agent contractuel dans les conditions prévues par l'article L.332-8 2° du code général de la fonction publique.

**Missions principales :**

- Concevoir, réparer ou entretenir des éléments du bâtiment et de constructions diverses,
- Signaler à son supérieur hiérarchique les anomalies constatées sur les bâtiments,
- Assurer la maintenance et la remise en état des éléments du mobilier urbain.

**Missions annexes :**

- Participer aux grandes manifestations ou événements (élections, Décastar, ODP, fêtes de fin d'année...),
- En cas de besoin, venir en renfort de tous les services du CTM.

**Périodicité :**

Le poste est prévu à temps complet si possible à compter du 01/12/2022.

**Rémunération :**

La rémunération est calculée par référence aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des Adjoints techniques ou des Agents de maîtrise à laquelle se rajoute le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité, le cas échéant en fonction de l'expertise et de l'expérience de l'agent.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Créer un emploi d'agent de maintenance des bâtiments au sein du Centre Technique Municipal, en lieu et place de l'emploi précédent, ouvert au cadre d'emplois des Adjoints techniques ou des Agents de maîtrise à compter du 01/12/2022,
- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 43 VOIX POUR  
Reçu en Préfecture le 16/11/2022

## **DÉLIBÉRATION**

**Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :**

« Suite au départ d'un agent contractuel, recruté en raison de la mise en disponibilité de l'agent titulaire du poste d'animateur espace emploi au sein du Service Municipal Emploi, la collectivité doit recruter un agent fonctionnaire ou contractuel de catégorie C afin de répondre aux besoins du service et des usagers. Ce poste du cadre d'emplois des Adjointes administratifs, pourra, à défaut de fonctionnaire correspondant aux compétences attendues, être pourvu par un agent contractuel dans les conditions prévues par l'article L.332-8 2° du code général de la fonction publique.

Missions principales :

**ACCUEILLIR ET RENSEIGNER LE PUBLIC**

- Analyser la situation et les besoins de la personne,
- Orienter vers les différents partenaires de l'espace,
- Prendre les rendez-vous avec la référente insertion professionnelle,
- Participer à l'instance de pilotage dédiée aux publics accompagnés.

**SOUTENIR TECHNIQUEMENT LA RECHERCHE D'EMPLOI**

- Elaborer avec la personne ses outils de recherche d'emploi (lettre de motivation, CV),
- Proposer, concevoir et animer le programme d'ateliers de recherche d'emploi.

**ANIMER L'ESPACE MULTIMEDIA DU SERVICE EMPLOI**

- Soutenir informatiquement les usagers dans leurs démarches professionnelles,
- Rechercher et actualiser les informations liées à l'emploi mises à disposition du public.

Missions annexes :

**ASSURER DES TACHES ADMINISTRATIVES**

- Assurer la frappe de documents et la mise en page,
- Saisir des données sur le logiciel interne et en assurer le suivi,
- Répondre au téléphone et transmettre les messages.

Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet si possible à compter du 01/01/2023.

Rémunération :

La rémunération est calculée par référence aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des Adjointes administratifs à laquelle se rajoute le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité, le cas échéant en fonction de l'expertise et de l'expérience de l'agent.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Créer un emploi d'un(e) animateur(trice) espace emploi au sein du Service Municipal Emploi, en lieu et place de l'emploi précédent, cadre d'emplois des Adjointes administratifs à compter du 01/01/2023,
- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 43 VOIX POUR

Reçu en Préfecture le 16/11/2022

**DÉLIBÉRATION**

**Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :**

« Afin d'assurer la mise en place et le suivi des projets de la collectivité en constante augmentation, la collectivité doit recruter un chargé de mission projets au sein de la Direction Générale des Services afin de répondre aux besoins du service et des usagers. Ce poste du cadre d'emplois des Ingénieurs ou des Techniciens, pourra, à défaut de fonctionnaire correspondant aux compétences attendues, être pourvu par un agent contractuel dans les conditions prévues par l'article L.332-8 2° du code général de la fonction publique.

Missions principales

- Constitution et animation des outils de pilotage des projets de la collectivité,
- Être l'interface entre la ville et les autres collectivités ou différents opérateurs qu'il réunit autant que de besoin,
- Mobiliser ses collègues en interne,
- Veiller à l'information continue de sa hiérarchie tant politique qu'administrative,
- Apporter à la maîtrise d'ouvrage des arguments techniques d'aide à la décision,
- Alerter sur les points de difficultés et proposer des actions de résolution,
- Établir les calendriers et veiller à leur respect,
- Rédiger les pièces techniques des marchés publics nécessaires à la réalisation des projets (études, AMO etc.) en collaboration avec les membres de l'équipe,
- Élaborer les plans de financement et rechercher les cofinancements,
- Établir les demandes budgétaires et exécuter les budgets accordés,
- Proposer des actions de communication,
- Animer ou co-animer des réunions de travail et en faire le relevé de décisions,
- Travailler en étroite collaboration avec le Pôle Aménagement Urbain Durable pour coordonner la gestion patrimoniale et les projets.

Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet si possible à compter du 01/01/2023.

Rémunération :

La rémunération est calculée par référence aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des Ingénieurs ou des Techniciens à laquelle se rajoute le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Créer un emploi d'un(e) chargé(e) de mission projets secteur bâtiments et aménagements au sein de la Direction Générale des Services, ouvert au cadre d'emplois des Ingénieurs ou des Techniciens à compter du 01/01/2023,

- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 43 VOIX POUR

Reçu en Préfecture le 16/11/2022

## DÉLIBÉRATION

**Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :**

« Suite au départ à la retraite d'un agent titulaire occupant le poste d'agent postal communal et au réaménagement du quartier Fehlmann-Aristide Briand organisé dans le cadre de la politique globale de concertation, la collectivité doit recruter un agent fonctionnaire ou contractuel de catégorie C afin de répondre aux besoins du service et des usagers. Ce poste du cadre d'emplois des Adjoints administratifs, pourra, à défaut de fonctionnaire correspondant aux compétences attendues, être pourvu par un agent contractuel dans les conditions prévues par l'article L.332-8 2° du code général de la fonction publique.

Missions principales :

**SERVICES POSTAUX**

- Tout affranchissement manuel,
- Vente de timbres-poste à usage courant,
- Vente d'enveloppes et Prêt-à-Poster,
- Dépôt des objets y compris recommandés,
- Dépôt des procurations courrier,
- Services de proximité : contrat de réexpédition du courrier, garde du courrier, abonnement mobilité et Prêt-à-Poster de réexpédition,
- Gestion de la commande d'espèces et commande produits postaux et validation de livraison.

**SERVICES FINANCIERS ET PRESTATIONS ASSOCIEES**

- Retrait d'espèces sur compte courant postal,
- Versement et retrait d'espèces sur Post-épargne ou livret d'épargne,
- Transmission au bureau centre pour traitement direct selon les règles en vigueur des demandes de services liées au CCP, des procurations liées aux services financiers, des versements d'espèces sur son propre CCP, Post-épargne ou livret d'épargne,
- Maitriser le logiciel ARIS spécifique des agences postales communales ainsi que toutes les procédures s'y rapportant,
- Maitriser le fonctionnement du TPE,
- Remplir chaque soir la page « fin de journée » sur le logiciel après avoir compté l'argent du coffre.

**SERVICE BIBLIOTHÈQUE :**

- Accueillir et inscrire les adhérents,
- Effectuer les transactions de documents : prêts, retours, documents en transit appartenant aux autres bibliothèques du réseau,
- Reclasser les documents rendus,
- Gérer les réservations de documents,
- Veiller à la bonne présentation des collections et informations (flyers, présentation de documents, affiches...),
- Faire respecter et appliquer les règles et consignes de sécurité,
- Assurer un lien avec les équipes des Médiathèques (point régulier).

Missions annexes :

- Assister à la réunion à La Poste de Talence Principale tous les mardis matins de 8h à 9h.

Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet si possible à compter du 01/12/2022.

Rémunération :

La rémunération est calculée par référence aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des Adjoints administratifs à laquelle se rajoute le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité, le cas échéant en fonction de l'expertise et de l'expérience de l'agent.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Créer un emploi d'agent polyvalent Poste/Bibliothèque au sein de la Direction Ville économique et durable, en lieu et place de l'emploi précédent, ouvert au cadre d'emplois des Adjoints administratifs à compter du 01/12/2022,
- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 43 VOIX POUR

Reçu en Préfecture le 16/11/2022

**DÉLIBÉRATION**

**Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :**

« Par délibération en date du 13 décembre 2021, vous aviez autorisé le recrutement d'un assistant bibliothécaire section jeunesse à la médiathèque, l'agent titulaire du poste étant en disponibilité depuis le 15 décembre 2020.

La Ville avait procédé à son remplacement en référence à l'article L. 332-13 du Code général de la fonction publique, sur la base du 1<sup>er</sup> grade du cadre d'emplois concerné (assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques), sur la période du 15/12/2021 au 15/12/2022.

Il vous est proposé de reconduire ce poste conformément à l'article L332-8 2° du Code général de la fonction publique.

Missions principales :

- Acquérir et traiter les documents dans les domaines d'acquisition attribués.  
Veiller à l'actualisation et au renouvellement des collections.  
Valoriser les documents.
- Accueillir le public dans les Médiathèques (accueil général et téléphonique, accueil dans les secteurs) étant précisé que le temps d'accueil des publics varie entre 10h et 15h par semaine.  
Renseigner, orienter et conseiller les publics.  
Assurer la surveillance et la sécurité des espaces publics.  
Faire respecter le règlement des Médiathèques.
- Élaborer et animer des actions de médiation dans les domaines attribués (présentations thématiques, ateliers, prix, clubs, lectures...)  
Évaluer les actions et réaliser les bilans.
- Proposer, organiser et suivre des actions d'animation dans le cadre du programme annuel et des temps forts des Médiathèques.  
Évaluer les actions et réaliser les bilans.
- Promouvoir les services des Médiathèques.  
Assurer la médiation et la valorisation de l'ensemble des collections des Médiathèques.

Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet.

Rémunération :

La rémunération, allouée fixée en référence au grade d'assistant conservation du patrimoine, est calculée de la façon suivante :

- o traitement indiciaire en référence au 1<sup>er</sup> échelon (IB 389 - IM 356) du grade d'assistant conservation du patrimoine,
- o IFSE de 523.97€, groupe de fonction B1

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Au vu de l'article L. 332-8 2° du code général de la fonction publique, je vous demande donc de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- Reconduire le poste d'assistant bibliothécaire à temps complet du 15 décembre 2022 au 14 décembre 2023,
- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 43 VOIX POUR  
Reçu en Préfecture le 16/11/2022

**DÉLIBÉRATION**

**Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :**

« Par délibération en date du 23 septembre 2019, le Conseil Municipal avait autorisé la réévaluation de la rémunération au 1<sup>er</sup> octobre 2019 d'un contractuel de catégorie A en CDI pour le poste de conseiller en gestion, tenant compte de la date anniversaire du dernier contrat.

Aussi, sur la base de l'article 1-2 du décret n°88-145 du 15/02/1988 modifié permettant la réévaluation de la rémunération des contractuels en CDI au moins tous les trois ans notamment au vu des résultats de l'entretien professionnel ou de l'évolution du poste occupé, je vous propose de réévaluer la rémunération de ce collaborateur comme suit :

Poste de conseiller en gestion :

- traitement indiciaire en référence au 8<sup>ème</sup> échelon (IB 693 - IM 575) du grade d'Attaché,
- majoration de 25 points d'indice en lien avec la grande disponibilité exigée
- IFSE 781.97 €

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Réévaluer la rémunération de ce contractuel en CDI à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2022,
- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 43 VOIX POUR  
Reçu en Préfecture le 16/11/2022

## **23 – Convention pour la distribution des composteurs sur les communes entre la métropole et la ville de Talence**

**Mme LUDLOW :** Messieurs, mesdames, mes chers collègues. Je vous demande d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec Bordeaux Métropole portant sur la distribution de composteurs individuels participant au plan Territoire zéro déchet, zéro gaspillage, et permettant aux habitants de Talence et en maisons individuelles de s'équiper de composteurs et de contribuer à la réduction des déchets.

**M. LE MAIRE :** Y a-t-il des questions ? Mme RAMI ?

**Mme RAMI :** Sachant que pour composter correctement, il faut deux composteurs, matière humide et matière sèche, de combien de composteurs une famille a-t-elle le droit ? Est-ce que c'est un uniquement ou est-ce qu'elle peut en avoir deux ? Autrement ça... il va y avoir des rats, des moucherons, des odeurs. Donc pour composter, il faut deux composteurs.

**Mme LUDLOW :** Aujourd'hui, un composteur peut être suffisant et c'est d'un composteur auquel ils ont le droit. On peut avoir effectivement un bac fait... écoutez, je vous ai écouté pendant votre question, écoutez au moins ma réponse, merci. Aujourd'hui, il est tout à fait possible d'avoir un bac de grillage fait maison. Ils peuvent même se présenter à la Bricothèque pour avoir des outils leur permettant de le réaliser tout simplement.

**M. LE MAIRE** : Après, nous avons le choix, nous avons 40 composteurs. Soit, nous avons 40 personnes, soit, nous n'en avons que 20. Est-ce qu'il ne vaut mieux pas aller avec le plus grand nombre de personnes ?

**Mme RAMI** : Ou alors, on fait du compost partagé et on le multiplie sur le territoire de la ville.

**M. LE MAIRE** : Ça marche aussi. Mme RONDEAU.

**Mme RONDEAU** : Merci, Monsieur le Maire. Oui, alors, effectivement, la question de deux composteurs, je suis d'accord. En fait, le problème, ce n'est pas tant la matière grise, c'est cela que vous voulez dire, c'est le fait qu'il faut en laisser un mûrir pendant qu'on alimente l'autre. Oui, il ne faut pas que de la matière humide. Alors déjà, j'ai envie de dire c'est la métropole qui décide du nombre de composteurs alloués. Nous, nous sommes juste le relais du nombre de composteurs qu'on distribue, premièrement. Deuxièmement, déjà, je pense qu'il va falloir qu'on... et vous le savez très bien, les efforts qu'il y a à faire pour convaincre un certain nombre de personnes qui ont des petits jardins de mettre un composteur. D'ailleurs, quand le jardin n'est pas assez grand, nous avons des lombricomposteurs encore à donner. Mais alors du coup, deux composteurs de cette taille-là, cela me semble un peu compliqué parfois.

**Mme RAMI** : Je suis tout à fait d'accord. Sur des petits terrains, il est compliqué d'avoir deux composteurs. Pourtant, si on n'a pas deux composteurs, cela va être quand même assez compliqué. C'est pour cela que je disais à Monsieur le Maire qu'il serait intéressant de multiplier sur le territoire de Talence des sites de compost partagé, notamment sur des quartiers d'échoppes, mais bon, c'est un autre débat que nous pourrions avoir une autre fois, pour clôturer... parce que quelle heure il est ? Il faut tenir le timing.

**M. LE MAIRE** : Il est 20h05, ce qui est très rapide pour un conseil. C'est plus long qu'un jour et demi que pour un conseil de Bordeaux Métropole. Il y a un peu moins de délibération aussi. Après, nous pouvons avoir aussi un débat, à un moment ou un autre, sur comment aussi équiper les... nous avons parlé des quartiers d'échoppes, mais aussi les collectifs. À un moment, il faudra aussi que dans les copropriétés... l'espace public n'a pas forcément vocation non plus à accueillir... enfin, je pense que nous allons laisser à cette politique le soin de s'envoler, de manière à peut-être à aller un peu plus loin au fur et à mesure des temps, et donc voilà, mais en tout cas, l'intervention est intéressante.

Avez-vous des votes contre, des abstentions ? Bien. Nous avons un nouveau conseil municipal sans vote contre. C'est parfait.

### **DÉLIBÉRATION**

**Madame LUDLOW, Conseillère municipale déléguée aux Jardins partagés, aux Politiques de réduction des déchets, à l'Aide à la création d'entreprise, expose :**

« Dans le cadre de son plan « Territoire zéro déchet zéro gaspillage », Bordeaux Métropole s'est lancée, depuis novembre 2012, dans la distribution gratuite de composteurs individuels et donne la possibilité aux communes de distribuer les composteurs sur leur territoire dans le cadre de l'élaboration d'un partenariat étroit.

Talence a bénéficié de ce dispositif métropolitain. Ce partenariat a permis d'équiper les Talençais pour leurs maisons individuelles.

Bordeaux Métropole fournit gratuitement jusqu'à 40 composteurs (plastique ou bois) par an à la commune ainsi que la documentation y afférente. Elle transmet des données de suivi à la commune. La Ville s'engage notamment à mobiliser les moyens humains et logistiques nécessaires, à gérer les inscriptions préalables, à vérifier la domiciliation des foyers et à faire signer la charte d'engagement et d'utilisation des composteurs. Une sensibilisation aux techniques du compostage est apportée par la maison du développement avec notre maître composteur.

Aujourd'hui, la commune souhaite organiser régulièrement des distributions de composteurs, par le biais d'une Convention de partenariat avec Bordeaux Métropole.

La convention annexée à cette délibération règle les modalités de ce partenariat pour une durée de 3 ans.

Je vous demande donc de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire à signer la convention jointe à la présente avec Bordeaux Métropole. »

ADOpte PAR 43 VOIX POUR  
Reçu en Préfecture le 16/11/2022

**M. LE MAIRE :** Je voudrais vous donner la date du prochain conseil municipal en vous précisant que par prudence, et comme beaucoup de villes l'ont déjà adoptée, nous ne serons pas en mesure d'apporter, de voter ou de vous présenter le rapport d'orientations budgétaires au mois de décembre, le nombre d'équations à résoudre, ou d'inconnues dans l'équation à résoudre plus exactement, étant encore trop important. C'est la raison pour laquelle nous décalerons pour la première fois depuis très longtemps au mois de janvier, non pas que nous ne soyons pas prêts, mais je préfère que l'on ait un débat sur des choses fixées, notamment dans le cadre d'une loi de finances de base, fixées de manière à ce que nous n'ayons pas trop... donc nous aurons un conseil municipal dense, mais le rapport d'orientations budgétaires sera présenté à la rentrée 2023.

Et donc, vous allez me dire « Mais il ne nous a pas donné la date », et c'est la raison pour laquelle je vous invite et je vous convie au prochain conseil municipal qui aura lieu le lundi 12 décembre 2022 à 18h.

Je vous remercie pour la qualité de ces échanges. Je vous souhaite à toutes et à tous une très bonne soirée et à bientôt. La séance est levée.

La séance est levée à 20 h 07.